

**RAPPORT
ANNUEL**
2020

C

CHIFFRES CLÉS

2020

CHIFFRE D'AFFAIRES

126 898 k€ le montant des cotisations à fin décembre 2020 est de 126,90M€. Il progresse de 9,1% par rapport à 2019.

CONTRATS

383 627 **+5,7%** d'augmentation du nombre de contrats.

SOCIÉTAIRES

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES
du 1/01 au 31/12/2020.

37 779

SOCIÉTAIRES

au 31/12/2020.

265 917
(+5%)

RÉSULTAT

1073 k€

Le résultat est à l'équilibre et témoigne d'un budget maîtrisé.

S

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2020

03 ÉDITO

04 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

05 RAPPORT DE GESTION

- Eléments de contexte (faits marquants de l'entreprise en 2020 / Activité et performance économique de l'entreprise / Gestion financière / Affectation du résultat / Fonds propres / Événements postérieurs à la clôture)
- Perspectives
- La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
- Informations en matière de gouvernance



05

31



27 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Rapport général
- Rapport spécial
- Rapport spécial sur les conventions

45 ANNEXE COMPTABLE



ÉDITO 2020

2020, l'année de la mobilisation.

La Mutuelle des Motards, comme l'ensemble du monde économique, a dû faire face à la crise sanitaire. Malgré les fortes contraintes de fonctionnement qui en ont été liées, nous avons su nous réinventer, dépasser nos propres difficultés et nous mobiliser pour continuer à faire évoluer notre Mutuelle.

Les méthodes, les outils, les espaces, le temps, tout a pu être repensé avec un maximum de réactivité.

Durant toute cette année 2020, l'ensemble des acteurs de la Mutuelle – dont la préservation de la santé est restée prioritaire – ont concentré leurs efforts pour assurer la meilleure qualité de service possible, aux sociétaires comme aux partenaires.

Mais aussi et surtout, en nous bousculant, cette crise nous a permis de nous recentrer sur notre stratégie de développement, nos directions, nos choix. Notre nouveau Modèle Durable de Développement, qui vise à tisser une toile au sein du monde de la moto pour renforcer les liens avec nos sociétaires, nos partenaires, notre écosystème au sens large, se construit sur des bases solides et en adéquation avec notre identité, celle d'un assureur indépendant, spécialisé et innovant.

2020 marque aussi l'anniversaire du « Courtier du Motard », filiale 100 % Mutuelle des Motards qui, depuis 10 ans, permet de toucher des cibles complémentaires, d'autres territoires et favorise l'accès au plus grand nombre de notre offre 2 et 3-roues.

Avec une évolution significative de son portefeuille (+5,7% du nombre de contrats) et une augmentation de son chiffre d'affaires de 9,1%, la Mutuelle des Motards prouve que son expertise répond encore et toujours aux nouvelles attentes des usagers, de 2-roues comme des nouvelles mobilités.

Parce que la liberté de rouler en toute sécurité reste notre priorité !

Patrick Jacquot

Président directeur général



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Patrick JACQUOT
Président



Philippe GUIEU-FAUGOUX
Vice-Président



Guillaume CHOCTEAU
Vice-Président



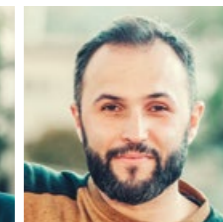
Patrick CAZAUX
Administrateur



Charles-Henri CHAILLET
Administrateur



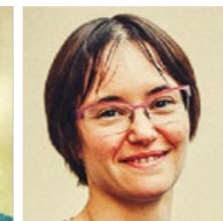
Luc COURTES
Administrateur



Mathieu DELTEIL
Administrateur



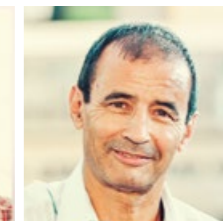
Bernard FRAYSSINHES
Administrateur



Virginie NAYL
Administratrice



Antoine STAFFELLI
Administrateur



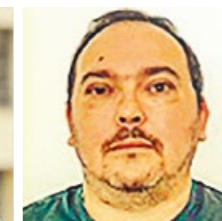
Said TAZAIRT
Administrateur



Erick TESSIER
Administrateur



Christophe TURSAN
Administrateur



Sébastien ANDRE
Administrateur
Salarié



Laurent SANTUCCI
Administrateur
Salarié



RAPPORT DE GESTION 2020

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LES FAITS MARQUANTS de l'entreprise en 2020

LE CONTEXTE MARCHÉ

Le contexte économique

2020 aura été une année inédite avec la pandémie mondiale de la Covid-19 et ses impacts, humains, sociaux et économiques.

Face à cette conjoncture sans précédent, les mesures de soutien budgétaire des états, conjuguées aux baisses de taux d'intérêt et aux injections de liquidités par les banques centrales, ont permis d'éviter une catastrophe financière. Néanmoins, la récession mondiale s'établirait à 4,4 % sur l'année.

En France, les revenus ont été globalement protégés par les mesures d'urgence introduites par le Gouvernement dès le mois de mars (chômage partiel, aides aux indépendants...). Ces mesures de soutien ont permis à la consommation de redémarrer dès la sortie du 1er confinement.

Les espoirs d'une récupération rapide ont été anéantis avec la résurgence de la pandémie et le renforcement des contraintes sanitaires à l'automne. La mise en place du deuxième confinement a porté un coup très dur au moral des Français et de ses entreprises.

L'impact est majeur avec une chute estimée du PIB en 2020 de 8,3 % en France (source Insee).

Début novembre, le FMI a prédit un rebond l'an prochain mais s'attend à ce que la croissance mondiale soit durablement faible dans les années à venir (3,5 %).

Concernant la France, le FMI a dégradé un peu sa prévision de croissance pour 2021 pour l'établir entre 5 et 6 % selon l'évolution de la pandémie et des mesures d'endiguement associées. La Banque de France est quant à elle plus optimiste et estime la croissance à 7,4 %.

Le contexte marché 2RM

Face à cette conjoncture inédite, le marché du 2 et 3 roues à moteur a démontré sa solidité, en opposition avec le marché automobile qui s'est écroulé de 25,5 %.

Le marché du 2RM avait commencé une année 2020 sur les chapeaux de roues et a particulièrement bénéficié du redémarrage de la consommation, à la sortie du 1er confinement. Les outils de mobilité individuels ont littéralement explosé. Que ce soit les vélos, les nouveaux véhicules électriques individuels (trottinettes ...) ou les 2 et 3RM neufs, les volumes de transactions ont été dynamiques créant des pénuries dans les commerces et des délais de réception allongés.

Ainsi, le marché du 2RM termine l'année à un niveau équivalent à celui de 2019. L'occasion est le segment le plus dynamique puisque le marché est en progression de +1,1 % vs 2019 et ce, malgré la situation de crise sanitaire. Le segment du neuf, quant à lui, ne réussit pas à retrouver le niveau de 2019, mais son retard est relativement limité.

Pour 2020, les ventes de 2RM neufs (avec scooters 3 roues mais hors cyclos et hors TQM) approchent les 190 000 unités, soit un recul maîtrisé de 3,6 %. Tous les segments ont connu cet effet de rattrapage dès le mois de mai : neuf, occasion, cyclos, 125 et gros cubes.

Au niveau de l'occasion (hors scooters 3 roues et TQM), le marché a performé avec un total de 580 441 immatriculations, soit un gain de 6 400 unités par rapport à 2019.

Au total, neuf et occasion confondus, c'est donc près de 760 000 deux-roues qui ont fait l'objet d'une transaction en 2020.

Il est important de rappeler que 2019 avait été une année de croissance conséquente pour le marché du 2RM, notamment des ventes de gros cubes neufs.



Le marché de l'assurance

En dépit de la conjoncture, le marché de l'assurance a continué de croître en 2020 mais de façon moins prononcée que les années passées. Pour l'assurance automobile, la croissance des cotisations est estimée à 2,3 % (données à fin novembre 2020).

Par ailleurs, compte tenu des deux phases de confinement et de la réduction des déplacements, l'année 2020 est marquée par une fréquence sinistre automobile en recul de 20 % (à fin novembre). Toutes les fréquences reculent de façon marquée. La baisse est plus prononcée pour les garanties RC (-27,7 % en RC corporelle et -25,2 % en RC matérielle). Le vol et le bris de glace, sont les garanties dont la fréquence diminue le moins (-13 %).

Cette baisse des fréquences est cependant compensée par une hausse des coûts moyens des sinistres. Ceci est particulièrement vrai pour l'assurance moto.

LE CONTEXTE « ACCIDENTOLOGIE ROUTIÈRE »

Le confinement aura au moins eu un effet positif sur l'accidentologie routière.

Les différentes phases de confinement et le souhait du gouvernement de recourir autant que possible au télétravail a entraîné une diminution sensible du trafic routier. Aussi, les indicateurs d'accidentologie ont considérablement chuté. Au cours de l'année 2020, le nombre d'accidents a chuté de 19,6 % avec 41 140 accidents corporels recensés. Le nombre de tués de 21,4 % avec 2 326 personnes ayant perdu la vie et le nombre de blessés ont également reculé de 20,6 % par rapport à la même période de 2019.

Les mortalités des automobilistes, des motocyclistes, des cyclomotoristes, des piétons et des cyclistes sont en baisse (respectivement -22 %, -20 %, -17 %, -16 % et -14 %).

LE CONTEXTE DE L'ENTREPRISE

Une année marquée par la crise sanitaire

En 2020, la Mutuelle des motards n'aura pas fait exception prise de court, comme le reste du monde, par la soudaineté de la pandémie mondiale de la Covid 19. Elle a cependant su s'organiser sans délai pour protéger ses collaborateurs, assurer la continuité de son activité et la proximité avec ses sociétaires.

La distanciation sociale a conduit la Mutuelle à réinventer sa relation avec ses sociétaires, mais aussi celle avec ses collaborateurs, grâce à l'adoption de nouveaux modes de travail, d'outils de collaboration, l'intégration d'un nouveau rapport à l'espace et au temps.

Pendant les premiers mois de la crise, la Mutuelle aura aussi participé, à la hauteur de ses moyens et dans l'esprit motard qui la caractérise, à des actions de soutien et de solidarité.

En contribuant tout d'abord au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants, des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus Covid-19.

Cette mesure de soutien aux TPE et indépendants est venue s'ajouter au prolongement des garanties des contrats des entreprises et sociétaires en difficulté en cas de retard de paiement suite à la pandémie.

Elle s'est également mobilisée pour accompagner ses sociétaires, particuliers et professionnels, grâce à des mesures solidaires, en termes d'adaptation de garanties, de prestations de services, d'informations, de mise en relation ...et avec la création d'une plateforme de solidarité motarde.

La Mutuelle se sera également adaptée pour maintenir intacte son organisation démocratique pour permettre aux Assemblées Régionales qui n'avaient pas pu se tenir en présentiel, de se tenir à distance, puis en organisant son Assemblée Générale, exceptionnellement en septembre, également à distance.





Un développement commercial positif malgré le contexte

Avec un chiffre d'affaires en progression de 9,1 % à 126,9 millions d'euros, la Mutuelle montre qu'elle aura réussi à se développer malgré le contexte.

Alors que l'année 2020 s'annonçait comme record avec des mois de janvier et février menés tambour battant, la crise sanitaire aura stoppé nette notre dynamique par un retrait de plus de 70 % de notre production sur le mois d'avril.

Avec la fin du confinement, la Mutuelle aura réussi à prendre l'aspiration du rebond du marché 2RM pour finir avec un portefeuille en progression de 5,74 % à 383 627 contrats, 86 509 affaires nouvelles (soit un retrait très honorable, compte tenu du contexte, de 6,46 %) et 65 689 sorties (en baisse sur la période).

Ces chiffres témoignent, une fois de plus et ce, quelles que soient les circonstances, que de plus en plus de motards nous font confiance et rejoignent les rangs de nos sociétaires.

Mais une charge sinistres en progression

Le confinement a eu comme rare effet positif de faire diminuer le nombre d'accidents et de morts sur les routes.

Avec une baisse du nombre de sinistres ouverts de 18,4 % (soit 3 705 sinistres de moins) au cours de l'année, la Mutuelle aura suivi la tendance observée à l'échelle nationale (accidents de la route en baisse de 19,6 % et un nombre de tués en baisse de 21,4 % d'après les derniers chiffres de la sécurité routière).

Malheureusement, la baisse du nombre de sinistres ne veut pas dire une baisse de la charge sinistres et avec une hausse constante et forte du coût de ces derniers, la charge sinistres comptables aura continué à croître en 2020.

A moto, près d'un accident sur deux entraîne des dommages corporels, contre seulement un sur dix en assurance automobile.

La conséquence évidente est qu'une moto ne s'assure pas comme une voiture.

L'inflation des coûts des dommages corporels est en moyenne, sur ces dix dernières années, de 9 % à 11 % par an, selon la Fédération Française de l'Assurance - soit un doublement en dix ans. Un phénomène qui s'explique par l'augmentation de nombreux postes de préjudice. Parmi eux, certains pèsent plus que d'autres, tel que le besoin d'une aide à domicile pour assister la victime dans sa vie courante, indispensable pour accompagner au mieux les sociétaires concernés. La hausse constante du coût des appareillages (fauteuils, orthèses, prothèses, etc.), des frais médicaux et d'hospitalisation est également une réalité. En résumé, les victimes sont de mieux en mieux prises en charge et indemnisées, et c'est essentiel. Pour l'assureur, en toute logique, les prises en charge sont donc plus lourdes qu'auparavant.

Concernant les préjudices matériels, la tendance à l'inflation est la même. Électronique embarquée, instrumentation digitale, GPS, feux à led, suspensions pilotées, contrôle de

traction... Autant d'équipements dont les 2-roues n'étaient pratiquement pas dotés il y a juste une dizaine d'années et qu'il convient aujourd'hui d'indemniser.

Plus que jamais, les responsables de budget de la Mutuelle ont eu à cœur d'être rigoureux dans l'application des directives de prudence, concernant les lignes budgétaires relevant des frais généraux. Ainsi, le ratio de frais généraux a été maîtrisé et baisse en 2020, pour s'établir à 38,28 %.

Dans ce contexte, la demande de ristourne liée au confinement du printemps 2020 relayée par les associations de consommateurs, a semé le trouble dans le monde de l'assurance.

A la Mutuelle des Motards, assurance sans actionnaire qui n'a pas vocation à distribuer des bénéfices, les chiffres de la fin d'année nous prouvent qu'une telle ristourne est impossible.

Chaque euro de la cotisation du sociétaire est majoritairement consacré à l'indemnisation des sinistres et à la gestion des contrats. Le coût de la cotisation est donc calculé au plus juste, afin de garantir l'équilibre technique et financier, et de préserver l'indépendance de la Mutuelle.

Les travaux continuent

Notre plan projet a, à l'évidence, été marqué par la crise sanitaire. A l'aube du 1er confinement, les efforts ont été réorientés pour :

- garantir le maintien de l'activité de la Mutuelle en déployant rapidement les outils nécessaires au travail à distance pour l'ensemble des salariés,
- maintenir les travaux de l'échéance 2020 en terminant l'envoi des avis d'échéance et renouveler le portefeuille de contrats,
- informer et communiquer avec nos sociétaires en adaptant l'espace perso et le site de la Mutuelle.

Nous avons néanmoins poursuivi nos projets prioritaires :



A // Prima claims

Depuis le premier avril 2019, le nouveau système de gestion de nos contrats « Prima Policy » est ouvert à l'ensemble des utilisateurs internes et externes : Conseillers en assurance, Chargés de clientèles partenaires et professionnels, Chargés de relation courtier, Gestionnaires encaissement/recouvrement, Courtiers et Partenaires.

En 2020, les travaux de développement, de recette et de formation du 2ème volet de changement de notre système de gestion « Prima Claims » destinés à gérer les sinistres se sont poursuivis.

Le 19 janvier 2021, la mise en production a été initiée pour la gestion d'une partie des sinistres matériels. Ce déploiement devrait se poursuivre sur l'exercice 2021 jusqu'à couvrir l'ensemble du périmètre.



B // Offre nouvelles mobilités

Les offres d'assurance sont en pleine évolution dans un contexte où l'usage des nouvelles mobilités, déjà en plein essor, s'est encore accéléré avec la crise sanitaire.

Fin 2020, la Mutuelle a lancé un nouveau service pour ses sociétaires particuliers qui se veut :

- utile pour nos sociétaires : accompagner leurs nouveaux usages quotidiens,
- cohérent avec notre expertise : assurer la fragilité à 2 roues, « prévention comprise » sur un marché qui le nécessite,
- dans la droite ligne de nos combats : partage de la route, liberté de rouler.

Cette offre concerne :

- les EDPM : engin de déplacement motorisé (e-trottinette / hoverboard / gyroroue / gyropode / e-skatebord),
- les VAE : vélos à assistance électrique.

Aujourd'hui ouverte aux seuls sociétaires, cette offre aura vocation à s'étendre à terme, à tous nos prospects.

C // L'« AXE », un projet majeur dans la qualité de prise en charge de nos sociétaires

Au-delà de la simple délivrance de la garantie SAVE, la Mutuelle accompagne ses sociétaires accidentés sur tous les plans. Le projet « l'Axe Accompagnement » lancé fin 2019, a pris son envol en 2020. Pour mémoire, l'objectif est le déploiement progressif jusqu'en 2024 d'un Accompagnement Global et Personnalisé (humain, personnalisé et juridique) pour le plus grand nombre possible de sociétaires, conformément à l'esprit qui a été défini lors de la création de SAVE.

Ainsi, en 2020, plusieurs avancées palpables sont à signaler.

- La détection automatique des sociétaires éligibles à la mise en jeu de la garantie SAVE a été mise en place pour qu'aucun sociétaire ne reste au bord du chemin.
- Une équipe dont l'effectif a doublé pour faire face, dès 2021,

aux nombreux nouveaux sociétaires à accompagner, désormais détectés plus efficacement.

Plusieurs chantiers du projet sont en cours de finalisation (amélioration de l'intervention des Délégués bénévoles en appui victime, développement d'un outil informatique dédié à l'Accompagnement...) et en passe d'être finalisés.

Une politique RH renforcée

Au cours de cette année marquée par la crise sanitaire mondiale, l'humain a plus que jamais été le cœur de notre préoccupation.

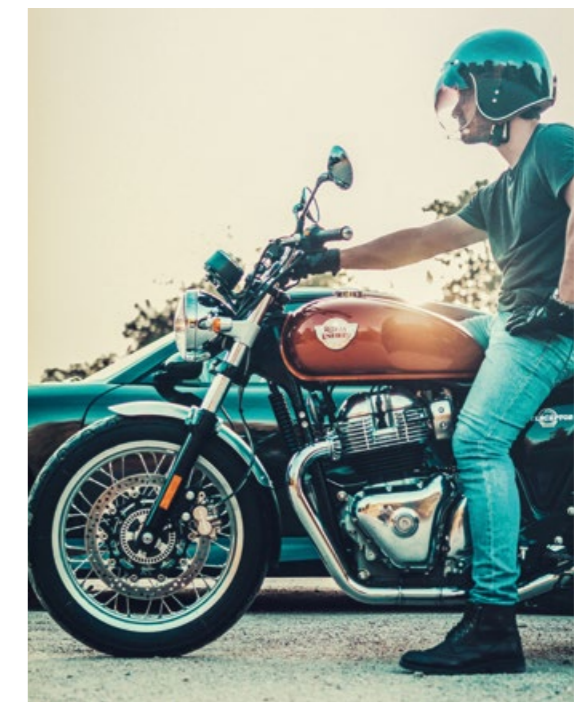
Ainsi, dans ce contexte inédit, la préservation de la santé et de la sécurité des acteurs de la Mutuelle a constitué une priorité de tous les instants et nous a conduits à faire preuve sans cesse d'agilité dans une démarche d'adaptation et d'amélioration continues. De même, dans l'élan de solidarité nationale, notre choix est de préserver, autant que possible, la situation sociale des salariés et donc de faire face tant aux enjeux sanitaires qu'économiques.

Conscients de la nécessité d'accompagner les bouleversements d'habitudes et de pratiques et de prévenir les éventuels effets psychologiques que pouvait engendrer ce contexte anxiogène, nous avons mobilisé tour à tour, et articulé en continu, différents dispositifs et processus, tels que :

- les espaces de communication dédiés pour faciliter les échanges directs des salariés avec la DRH dans le cadre de la crise sanitaire,
- les Espaces d'écoute psychologique 24h/24 et 7j/7,
- les Appuis RH&QVT sur sollicitations et en forte proximité des managers,
- l'Organisation du retour progressif des salariés avec une phase de test grandeur nature comptant près de 100 volontaires,
- l'Accompagnement renforcé des salariés vulnérables avec le concours de la Médecine du travail,

- les Baromètres de reprise d'activité lors du déconfinement des mois de mai et juin,
- les Sensibilisations et formations COVID19 (accompagnement à la reprise du travail sur sites, informations sur le protocole sanitaire, intervention de l'Association Secours Infirmiers) pour les salariés et les secouristes sauveteurs du travail...

Bousculés dans nos pratiques professionnelles, notamment par les deux confinements sanitaires, le travail à distance a constitué une solution immédiate en mars dernier qui nous a placés en mode de gestion dégradée et ce, malgré la mobilisation de tous pour maintenir notre qualité de service aux Sociétaires.



Pour maintenir notre niveau d'activité normal, grâce notamment aux retours d'expérience des équipes, aux investissements en moyens informatiques et à la mobilisation simultanée des équipes DSIAM, DRH&QVT et des managers, cette solution a été transformée à l'automne en « télétravail crise sanitaire » pour les postes et les situations individuelles qui le permettaient.

L'exercice permanent, d'avoir continuellement à s'adapter aux obligations, impératifs et restrictions que suppose la gestion de cette crise, s'est déroulé dans le cadre d'une concertation sociale soutenue, étroite et précieuse, dans la mesure où des solutions, protocoles, conditions ont toujours rapidement émergé des échanges avec les représentants du personnel.

Les mesures prises et observées ont jusqu'à présent porté leurs fruits puisque nous n'avons pas eu à connaître de circulation du virus au sein de nos sites.



La solidarité a naturellement trouvé sa place au sein de la Mutuelle et on saluera la « Task Force » qui a pris naissance, dès le mois d'avril dernier, lorsqu'il s'est agi de prêter main forte aux équipes de la Direction des Opérations à la suite de l'échéance et de la reprise de la téléphonie.

Le maintien des formations programmées sur l'année, dans la mesure du possible, a été bien entendu favorisé pour accompagner le changement. En sus, nous avons réalisé très rapidement des parcours e-learning pour les nouveaux outils collaboratifs récemment déployés dont une centaine de collaborateurs ont déjà bénéficié.

La crise que nous subissons nous amène, depuis des mois, à réinventer notre manière de travailler, à nous adapter rapidement aux contraintes naissantes, à proposer ou expérimenter des solutions nouvelles, à créer ... bref à nous transformer.

L'ACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE économique de l'entreprise

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 27 février 2021 pour établir le rapport de gestion. A cette occasion, le Conseil d'administration a pris également connaissance du rapport de la mission d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes 2020. Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2020 sont détaillées ci-après.

LA PRODUCTION

Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Variation 2020/2019
Nombre de sociétaires	237 658	253 271	265 917	5,0 %
Nombre de contrats par sociétaire	1,42	1,43	1,44	1,0 %

Au cours de l'année 2020, le nombre de sociétaires est en hausse (+5 %) et le nombre de contrats par sociétaire progresse de 1 %.

Les contrats

Les variations de contrats sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Variation 2020/2019
Total	337 003	362 807	383 627	5,7 %

Le portefeuille tous types de contrats confondus progresse de 5,7 % sur 2020.

Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2020 (avec l'acceptation) sont de 126,898 millions d'euros, en augmentation de 9,11 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Contrats en cours	Fin 2018 (en k€)	Fin 2019 (en k€)	Fin 2020 (en k€)	Variation 2020/2019
Total	106 843	116 307	126 898	9,11 %

La tendance à la hausse de 2019 (+8,86 %) se poursuit en 2020 avec une augmentation encore plus forte de +9,11 %.

LA GESTION DES SINISTRES

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.



Les fréquences

Au 31 décembre 2020, la fréquence des sinistres, toutes garanties confondues, a fortement baissé. Les effets du confinement et du couvre-feu expliquent l'essentiel de cette diminution.

Dans le même temps, dans la continuité des observations de ces dernières années, le coût moyen des sinistres (après réassurance) a continué de progresser (+6%).

La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

A // la charge sinistres année de survenance 2020

Avant réassurance, la charge sinistres brute de l'exercice de survenance diminue, avec un ratio de sinistres sur cotisations (S/C) qui passe de 73,63 % à 54,27 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la réduction de la fréquence des sinistres en 2020 liées aux mesures gouvernementales de restriction des déplacements prises dans le cadre de la situation de crise sanitaire. Le nombre de garanties mises en jeu sur 2020 a ainsi diminué de plus de 19.6%.

En outre, l'exercice de survenance 2020 a vu une baisse importante (-43%) du coût moyen de ses gros sinistres (supérieurs à 152 K€).

Corrélativement, la charge cédée aux réassureurs a été logiquement moins importante sur l'exercice 2020 (4,74% des cotisations acquises 2020) que sur 2019 (13,91% des cotisations acquises 2019).

Ainsi, la charge sinistres de l'exercice de survenance 2020, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 49,52 % des cotisations acquises, en forte amélioration par rapport au taux de 59,71% observé en 2019 (hors impact du traité de réassurance « Stop-loss »).

B // la charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2020, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un mali net global de 4,345 millions d'euros qui représente 3,42 % des cotisations acquises contre un boni net de 2,501 millions d'euros (2,15 % des cotisations acquises) en 2019, soit une dégradation de la charge nette sur exercices antérieurs de près de 7 M€. L'évolution de la charge sur les sinistres graves (supérieurs à 152 K€) des exercices 2018 et 2019 explique principalement cette dégradation.



C // le traité Stop-Loss

Contrairement à 2019, le traité de réassurance « Stop-Loss » ne s'est pas enclenché cette année. Aucune charge sinistre n'a donc été réassurée dans le cadre de ce traité sur 2020.

Pour rappel, ce traité triennal (2019-2021) a pour vocation de limiter l'impact de la charge sinistres sur le compte de résultat de l'exercice, permettant ainsi, par une couverture pluriannuelle, une meilleure couverture des fonds propres de la Mutuelle en cas de sinistralité exceptionnelle.

La charge comptable de l'exercice net de réassurance s'établit donc à 67,2 millions d'euros soit une hausse de 8,7 millions d'euros par rapport à 2019 et ce malgré la baisse de la fréquence des sinistres sur l'exercice. Le ratio S/C net de réassurance, tous exercices confondus, s'établit à 63,7%, soit une hausse de 2,5 points par rapport à 2019.

LES PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2020, la provision pour frais de gestion sinistres représente 3,23 % de la provision pour sinistres à payer.

La provision pour abandons sur avances sur recours futurs

Le solde des avances sur recours corporels (dans le cadre de la procédure Indemnisation Recours Corporels Automatique IRCA) au 31 décembre 2020 s'élève à 12,236 millions d'euros, montant en hausse de 5,6% par rapport à fin 2019 (11,589 millions d'euros). Le solde des avances sur recours matériels au 31 décembre 2020 s'élève à 2,163 millions d'euros, montant en hausse de 12,7 % par rapport à fin 2019 (1,919 millions d'euros).

La charge restante des abandons de recours (corporels et matériels) est calculée « à l'ultime ». Par la différence entre cette charge ultime et la charge comptable constatée, une provision est constatée au 31 décembre 2020 et s'élève à un montant de 6,662 millions d'euros contre une provision de 6,076 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une dotation de provision de 0,585 million d'euros.

La provision pour risques en cours

Au 31 décembre 2020, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux derniers exercices). Elle s'élève à 3,681 millions d'euros, nette de réassurance, contre 4,924 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une reprise de provision de 1,243 millions d'euros sur l'exercice.

Cette reprise de provision s'explique par le remplacement dans le calcul de l'année 2018 à sinistralité forte par l'année 2020 dont la sinistralité est plus faible.

La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2020, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.

LA RÉASSURANCE

L'architecture de réassurance

En 2020, la tranche 1 du traité RC Auto ne se fait plus dans le cadre de l'ARCAM, mais par l'AMDM seule. De plus, le Dommage Auto n'est plus réassuré dans le cadre de ce traité de réassurance. Cependant, la non prise en compte des sinistres en Dommage Auto dans ce traité de réassurance a un impact très limité, du fait de la faiblesse de probabilité d'occurrence de mise en jeu de la réassurance dans le cadre de ces sinistres. Le reste de l'architecture des traités ARCAM et du traité AMDM « Stop-loss » (renégocié en 2019) est identique en 2020.





Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs pour un montant de 3,826 millions d'euros.

LES FRAIS GÉNÉRAUX

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation de charge (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2018		2019		2020	
	en %	En milliers d'euros	en %	En milliers d'euros	en %	En milliers d'euros
par rapport aux produits techniques	45,45%	48 561	42,01%	48 863	38,27%	48 568
frais de gestion sinistres	10,12%	10 800	9,43%	10 968	8,04%	10 197
frais d'acquisition	14,42%	15 450	13,81%	16 060	13,49%	17 116
frais d'administration	17,13%	18 288	15,30%	17 799	13,47%	17 094
autres charges techniques	3,78%	4 023	3,47%	4 035	3,28%	4 161

Sur l'exercice 2020, le ratio de frais généraux passe en dessous de 40 %. Les frais généraux représentent ainsi 38,27 % des primes acquises au 31/12/2020, en diminution de 3,74 points. Cette diminution reflète la stratégie de maîtrise des frais généraux dans un contexte de forte croissance commerciale, initiée depuis plusieurs années, mais également l'impact « positif » sur certaines composantes des frais généraux de la crise sanitaire de 2020 (limitation des frais de déplacement, diminution ou annulation d'évènements).

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille.

Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions.

La Mutuelle effectue depuis de nombreuses années des actes de recherche afin d'offrir des solutions innovantes pour nos sociétaires.

Pour 2020, 150 k€ de CIR ont été comptabilisés.

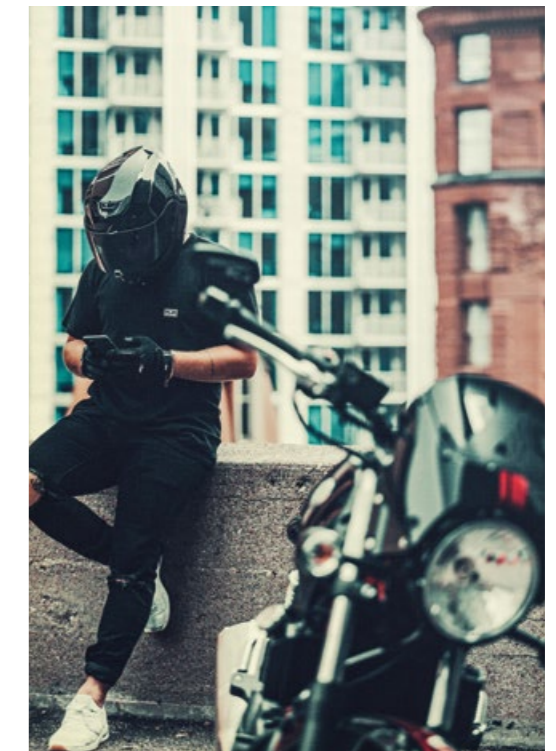
L'ACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE

LES RÉSULTATS DES PLACEMENTS FINANCIERS

Le rendement financier

L'année 2020 a été marquée par l'instabilité sur les marchés financiers. La crise sanitaire liée au Coronavirus a pesé sur l'Économie mondiale et entraîné une forte incertitude. Le mois de mars a connu un véritable krach boursier, avec une baisse du CAC 40 de plus de 30 % en quelques jours. A contrario, la fin 2020 a vu les marchés se reprendre de façon presque aussi spectaculaire, le CAC 40 ne perdant au final « que » 8 % sur l'année. Dans ce même contexte, les taux et spreads, après avoir connu un soubresaut en mars, sont retombés à des niveaux historiquement bas (l'OAT 10 ans finit l'année à 0,34 %, le Bund allemand à -0,57 %...).

Le rendement financier du portefeuille s'établit ainsi à 1,90 % contre 5,03 % en 2019 (année de forte valorisation des marchés après le mini krach de fin 2018).



Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières sont en baisse, passant de 9,377 millions d'euros à 8,323 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de placements financiers représente 183,918 millions d'euros et se compose de 64,15 % d'obligations (lignes détenues en direct et OPCVM), 0,04 % de FCPR Infrastructure, 8,25 % d'OPCVM actions, 14,31 % de comptes rémunérés et 13,25 % d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques.

Le résultat comptable

En 2020, les placements financiers ont apporté 5,292 millions d'euros de produits financiers (soit un rendement comptable de 2,65 %).



Ce résultat comptable des placements financiers est en amélioration par rapport à l'exercice 2019 (4,341 millions d'euros) malgré les taux durablement bas et s'explique notamment par la vente de l'ancien siège social de la Mutuelle en fin d'année.

Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2020, le calcul effectué sur les lignes d'OPCVM en moins-value nettes latentes ne présente pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée en fin d'exercice. De même, aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2020.

Au 31 décembre 2020, tous les immeubles après dotation de provision sur les bâtiments les plus récents, sont en plus-values latentes.

LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, ces informations n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

L'ensemble des factures lié à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige. Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

L'échéancier des paiements des factures fournisseurs au 31 décembre 2020 est le suivant :

Délais de paiement de la dette fournisseurs	En k€	En %
Solde entre 0 et 30 jours	844	82,46%
Solde entre 30 et 60 jours	146	14,30%
Solde au-delà de 60 jours	33	3,24%
	1 023	100%

LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HD du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
Filiales :								
SARL les Editions de la FFM	32	-1 062	50%	2	0	27	3275	73
SAS LCDM	40	166	100%	40	40	3	4064	7
SAS Securider	10	-1	100%	10	10	0	4	-1
SAS Mutoxia Construction	228	42	100%	3 206	3 206	17 302	1 353	122
Participation de 10% à 20% :								
Néant								
Participation de 5% à 10% :								
Liberty Rider	2	-1 157	7,01%	249	0	0	909	-375
Participation inférieure à 5% :								
SOCRAM	70 000	139 434	0,74%	710	710	0	53 920	5 586
MATMUT protection juridique	7 500	17 193	0,50%	37	37	0	53 826	9 872
IMA	36 148	32 666	0,53%	400	400	0	16	693
IMA GIE	3 548	338	0,11%	4	4	0	554 494	0
OFI Partenaires	10 000	5 481	2%	329	329	0	0	4 582
Crédit Coopératif part A	nc	nc	nc	0	0	0	nc	nc
Crédit Coopératif part B	nc	nc	nc	22	22	0	nc	nc
Total des titres de participations				5 009	4 758			

Les informations financières sont celles de l'exercice 2019, sauf pour la SAS LCDM, la SAS MUTOXIA et la SAS SECURIDER pour lesquelles ce sont celles de l'exercice 2020.

SAS Le Courtier Du Motard

La Mutuelle a créé le 1^{er} septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive de la Mutuelle dont la forme juridique est une SAS au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2 roues à moteur. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

L'évolution des éléments principaux des comptes de la SAS Le Courtier Du Motard au cours des deux derniers exercices comptables est la suivante :

En milliers d'euros	2019	2020
Capitaux propres (yc Rt)	206	213
Chiffre d'affaires	3 489	4 064
Résultat	20	7

L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2020 et son chiffre d'affaires a progressé de 16,5 %. Au cours de l'exercice 2020, le nombre de partenaires (courtiers et motocistes) a progressé de 9 %. L'exercice 2020 se clôture sur un excédent de 7 k€.

SARL Les Éditions de la FFMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des deux derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante (l'exercice 2020 n'étant pas clôturé à date) :

En milliers d'euros	2018	2019
Capitaux propres	- 766	- 692
Chiffre d'affaires	3 590	3 275
Résultat	121	73

L'exercice 2019 de la SARL Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur un résultat excédentaire de 73 k€.

LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître une perte de 2 060 k€. Cette charge correspond principalement à la constitution provision pour risques (1 849 k€) et à la mise au rebus de certaines dépenses de développement (260 k€).

L'intéressement et la participation aux bénéfices

Conformément aux termes de l'accord signé avec le Comité d'entreprise le 26 juin 2019 et compte tenu du résultat 2020,



l'intéressement (y compris forfait social) atteint 863 k€ au titre de l'exercice 2020.

Les impôts

Depuis le 1er janvier 1994, la Mutuelle relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle comptabilisés en 2020 s'élèvent à 207 k€, principalement au titre du crédit impôt recherche (150 k€), du crédit d'impôt mécénat (51 k€) et crédit d'impôt famille (44 k€), ainsi qu'à une reprise du crédit d'impôt recherche de 2019 (- 40 k€).

Le résultat comptable, avant impôt sur les sociétés, est un bénéfice de 1 073 k€. Le résultat fiscal de l'exercice 2020 est également bénéficiaire et a généré un impôt société de 88 k€ ainsi que le déclenchement d'une taxe sur les excédents des compagnies d'assurance (boni-mali) de 97 k€.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

LE REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE

Au 31 décembre 2020, le report à nouveau déficitaire s'élève à 0,921 million d'euros. Il correspond aux résultats déficitaires et excédentaires des exercices précédents conformément aux résolutions approuvées par les précédentes Assemblées générales.

LE RÉSULTAT

L'exercice 2020 se clôture donc sur un bénéfice de 1,073 million d'euros qui sera affecté en totalité au report à nouveau créateur, suivant la proposition de résolution du Conseil d'administration soumise à l'adoption de l'Assemblée générale.

LES FONDS PROPRES

LE FONDS D'ÉTABLISSEMENT

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires au fonds d'établissement minimum, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2020, à 48,630 millions d'euros contre 46,740 millions d'euros au 31 décembre 2019.

LES DROITS D'ADHÉSION

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle. L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.



Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 236 euros hors taxes.

LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.

LES PERSPECTIVES

2021 commence, à l'échelle mondiale, dans les traces de l'année 2020 : en situation de crise. Si le lancement des premières campagnes de vaccination permet d'espérer un retour progressif à la normale, il est certain que l'année sera grandement entamée avant d'en percevoir des effets concrets.

D'ici là, la situation restera extrêmement tendue sur le plan économique et sanitaire.

Comme assureur spécialiste, mais aussi comme motard, nous regardons cependant toujours loin devant pour anticiper les trajectoires et prendre les bonnes décisions.

L'outil de gestion et la fin du projet Oxygène

Le 19 janvier 2021, la mise en production de l'outil de gestion indemnisation « Prima claims » a été initiée pour la gestion d'une partie des sinistres matériels. Ce déploiement devrait se poursuivre sur l'exercice 2021 jusqu'à couvrir l'ensemble du périmètre.

Cela marquera la fin du projet Oxygène qui aura permis à notre nouvel outil de gestion de voir le jour

L'offre auto

Être leader du 2-3 roues à moteur, notre cœur de métier, c'est aussi savoir déléguer à d'autres les offres sur lesquelles nous n'avons pas la taille critique pour apporter la meilleure offre à nos sociétaires. C'est le choix que nous avons fait sur l'assurance automobile. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration en août 2019.

En 2020, nous avons défini un cahier des charges, décrivant nos attentes et nos besoins en termes de valeurs, d'offre, de tarification, d'outils, de gestion de sinistre, avec l'ensemble

des métiers concernés. Nous avons cherché le ou les partenaires les plus à même de répondre aux attentes de nos sociétaires et compatibles avec nos valeurs. Objectif : décision sur le 1^{er} trimestre 2021, mise en place de l'offre auto pour les nouvelles souscriptions fin 2021.

L'évolution du modèle de distribution

Le projet Modèle Durable de Développement (MDD) est un projet stratégique qui prolonge des orientations exprimées dès 2014 par la Mutuelle.

Le MDD est une brique essentielle de la transformation nécessaire au développement, à la pérennisation du projet fondateur initial et moderne de surcroît.

Du fait de son ambition, le MDD constitue l'un des principaux piliers, devant porter l'accélération de la transformation et la croissance de la Mutuelle.

Cette transformation touche tous les acteurs Mutuelle, salariés, délégués, écosystèmes... Il s'agit notamment des présences sur les territoires, de l'accessibilité en omnicanal, des offres et services et des liens avec les différents écosystèmes.

Les fondements du modèle posés restent identiques : animation des territoires autour des Maisons Motardes avec évolutions des missions et des rôles commerciaux qui tiennent compte des spécificités de chaque territoire.

Le MDD permettra de consolider sa place dans le monde du 2 roues, sur le marché, sur les nouveaux territoires, pour que :



- les acteurs Mutuelle et les écosystèmes interagissent et apportent une contribution au projet en étant totalement impliqués,
- la Mutuelle se positionne avec un rôle pivot et moteur de ses écosystèmes,
- la Mutuelle affirme ses singularités,
- la Mutuelle devienne réellement incontournable pour les motards.

En synthèse, l'évolution du modèle de distribution s'appuie sur le projet fondateur de la Mutuelle, la notion de proximité, son positionnement de spécialiste autour d'une communauté et sur l'évolution de l'assureur moto vers l'allié quotidien du motard et de tous les riders, en faisant des différences de la Mutuelle une réelle force.

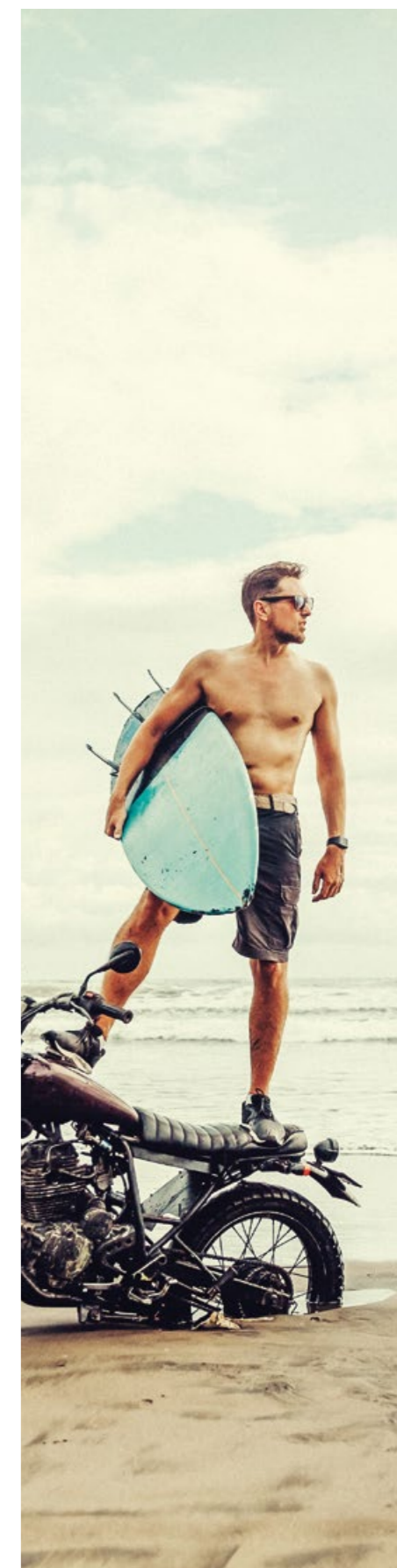
LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Parce que nous sommes une mutuelle, notre approche humaine et juste de l'assurance place le sociétaire au cœur de nos décisions.

Notre vision de la solidarité, et de la responsabilité qui la sous-tend, s'inscrit dans toutes nos pratiques : de celles de nos métiers à l'ensemble de notre organisation. Ce qui nous pousse à toujours nous renouveler et à nous transformer au rythme des grands mouvements de la société, comme de notre économie, sociale et solidaire, pour laquelle nous militons.

Notre savoir-faire, le savoir-être de nos collaborateurs et de nos délégués, leur créativité, la qualité des relations qu'ils tissent avec nos sociétaires comme avec la grande communauté de notre écosystème, notre volonté de toujours nous renouveler tout en protégeant nos valeurs, nous différencient et garantissent notre pérennité.

C'est dans la difficulté que nous pouvons mesurer la force de notre capital immatériel. Et 2020 nous a montré où se trouve notre force : dans la mobilisation de nos équipes et dans leur capacité à la résilience.





Nous avons toujours et plus que jamais la volonté, à travers notre modèle de transformation :

- de nous engager activement sur nos territoires, dans une logique de proximité, en nous y ancrant solidement.
- de transformer nos outils pour encore mieux répondre aux demandes de nos sociétaires.
- de développer de nouveaux produits qui répondront à l'évolution des besoins de tous sans discrimination.

Notre responsabilité sociale s'est révélée efficace, cette année particulièrement, dans le contexte d'une telle crise sanitaire. Nous avons su gérer les difficultés tant au niveau de la sécurité de nos collaborateurs qu'au niveau du maintien de leurs salaires, dans un effort soutenu de lien social malgré la distance due au confinement.

En direction de nos sociétaires, des motards et de tous les citoyens, notamment du personnel soignant, nous avons créé une plateforme de solidarité motarde qui permet de centraliser les besoins, et d'y répondre

par un système d'entre-aide rapide et efficace.

Via cette plateforme de mise en relation 2.0, la Mutuelle a souhaité donner aux motards la possibilité d'échanger dans cette période trouble. Certains portaient des demandes (masques, soutien moral, soutien aux personnes isolées) et d'autres des besoins (logements, masques, livraison de vivres...). Ce point de rencontre digital a été mis en place pour que tous les motards puissent s'y rejoindre et échanger.

Convaincus que la solidarité pouvait être aussi contagieuse que le virus, les membres ont pu ainsi partager les initiatives solidaires locales, et parfois les reproduire dans leur région.

Cette plateforme a été animée bénévolement par des salariés, Délégués bénévoles et membres de la FFMC. Nous avons également maintenu notre aide financière et matérielle à nos divers partenaires de terrain, culturels, sociaux et sportifs, afin de les soutenir face à la menace de leur disparition. Et enfin, nous avons renforcé, cette année encore et malgré les conditions, notre certification Haute Qualité Environnementale (HQE) au niveau de la gestion durable du bâtiment de notre siège social, avec ce que cela implique d'efforts quotidiens collectifs en termes de réduction d'émission de CO2, de partenariats solidaires, d'actions de sensibilisation auprès de toutes nos parties prenantes et, bien sûr, de confort de nos collaborateurs.

Au niveau de la gouvernance, nous avons su réaliser nos Assemblées régionales ainsi que notre Assemblée générale de manière dématérialisée, sans jamais altérer le principe démocratique d'équité qui les caractérise et cela avec un succès en termes de participation qui a conforté nos liens avec nos sociétaires.

LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Ex-Groupement des Mutuelles d'Assurances), organisme professionnel qui rassemblait les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

Les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'autorité de l'Assemblée générale des sociétaires, constituée en 2020 de 307 représentants élus lors de la réunion de 54 Assemblées régionales, sont confiés à un Conseil d'administration composé de 15 membres dont deux sont élus par le personnel de l'entreprise. Cette année 1 poste d'administrateur arrivait à échéance.

Le conseil d'administration s'est réuni au cours de 5 séances en présentiel, 2 séances en visioconférence et 2 séances en conférences téléphoniques. Le taux de présence des administrateurs a été de 90 %.

Compte tenu du contexte sanitaire, la participation aux formations a été plus faible sur 2020, seulement 3 administrateurs ont suivi au moins un parcours de formation.

Le Conseil d'administration délègue au Président Directeur Général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni au cours de 4 séances, 2 en présentiel, 1 en visioconférence et 1 en audioconférence et a procédé, lors de ces séances, aux interviews des 4 fonctions clés. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance.

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 377 k€.

Le coût des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration, dans le cadre de leur implication dans les commissions permanentes et comités est de 33 k€.

Les jetons de présence, reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

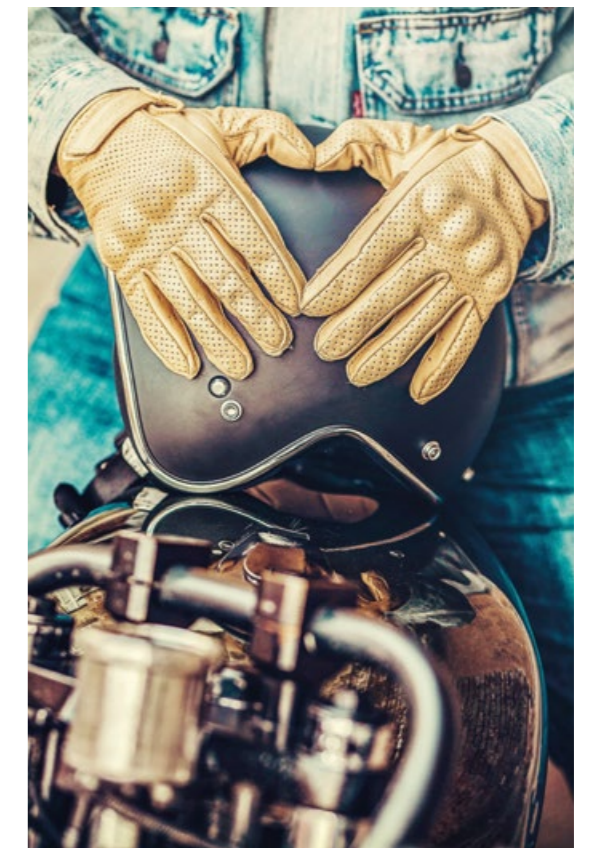
Le Conseil d'administration nomme des délégués bénévoles : mandataire mutualiste, le délégué bénévole est un sociétaire qui pose sa candidature en vertu d'une charte pour recevoir mandat du Conseil d'administration afin de représenter la Mutuelle auprès des sociétaires en particulier et du monde motard en général :

- d'une part, il relaie les décisions politiques qui concernent le fonctionnement et le développement de la Mutuelle à court, moyen et long termes ;
- d'autre part, il agit aux côtés des salariés et des militants de la FFMC dans le cadre strict des valeurs qui orientent les décisions politiques du Conseil d'administration.

En tant que relais des décisions politiques du Conseil d'administration, il participe à ses réflexions par sa présence :

- au Comité des délégués, en tant que membre désigné par le réseau des délégués ;
- aux Commissions permanentes, en tant qu'invité par le président de chaque commission ;
- au Comité de recrutement, en tant qu'élu par le réseau des délégués.

En tant que promoteur de l'ancrage motard de la Mutuelle et ambassadeur de ses valeurs mutualistes, il mène, aux côtés des salariés de l'entreprise Mutuelle des Motards et des militants FFMC, les actions de proximité auprès des sociétaires et du monde motard en général.





RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

A l'assemblée générale de la société d'assurance Mutuelle des Motards,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Assurance Mutuelle des Motards relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, qui figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 224 482 K€, représentent un des postes les plus importants du passif.



Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise, ainsi que les risques de revalorisation en rente de ces sinistres. Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés. Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent également des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) qui sont déterminées sur base statistique. L'estimation de la provision pour tardifs s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus en utilisant des méthodes actuarielles. Elle requiert l'exercice du jugement du management pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul et du taux de frais de gestion retenu. Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour sinistres comme un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées.

Les travaux réalisés ont consisté à :

- Analyser le dénouement des provisions pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres,
- Apprécier la fiabilité des états produits par la mutuelle des motards, retraçant les données historiques ainsi que le calendrier des règlements des sinistres en fonction de leur date de survenance, servant de base à l'estimation des provisions,

- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- Procéder à notre propre évaluation des provisions à partir de calculs indépendants réalisés par nos spécialistes en actuariat,
- Vérifier la correcte comptabilisation des provisions techniques.

Vérifications spécifiques

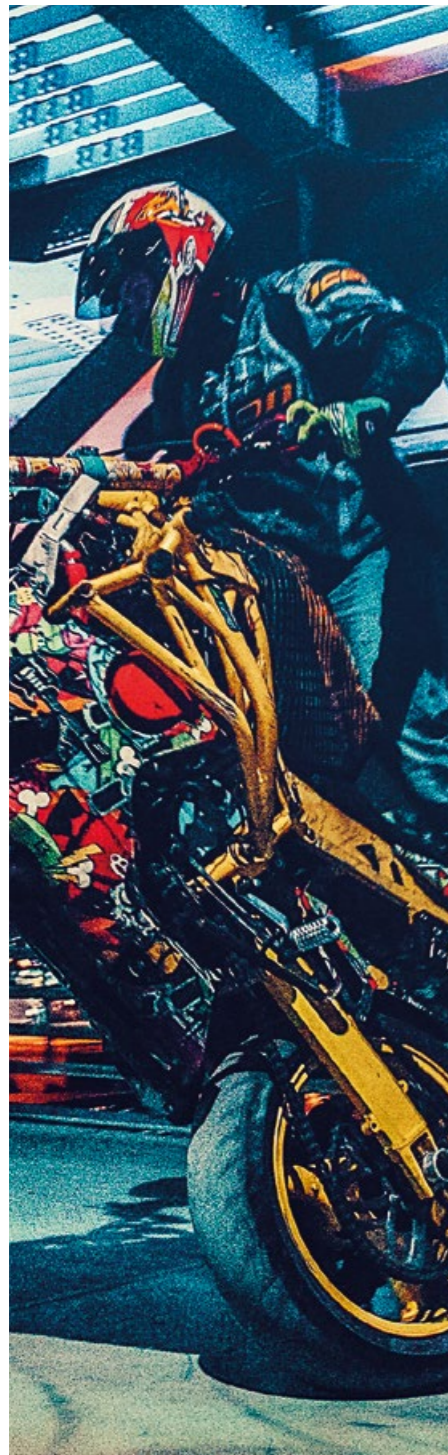
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.





Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes d'Assurance Mutuelle des Motards par l'assemblée générale du 8 juin 2014.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG était dans la 7^{ième} année de sa mission sans interruption dont 7 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les

comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

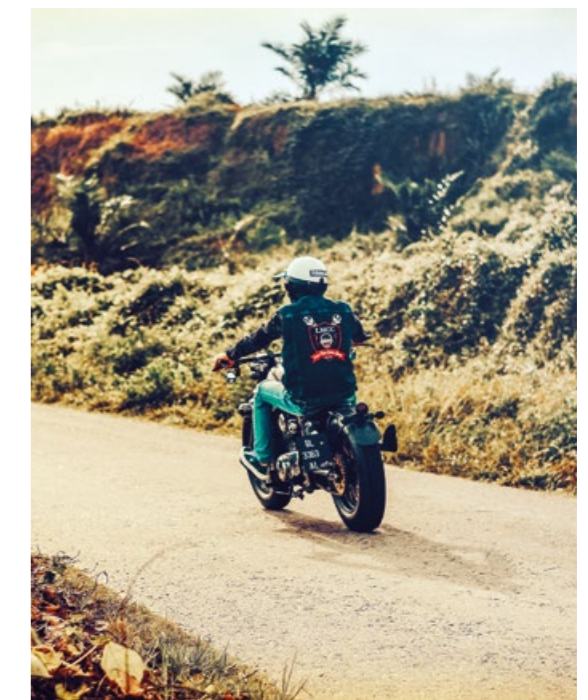
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les

concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une





incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui

concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 04 juin 2021 **KPMG S.A.**

Jean-François Mora
Associé

Antoine Esquieu
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

A l'assemblée générale de la société d'assurance Mutuelle des Motards,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Les conditions de souscription des contrats par les administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont les mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de l'Assurance Mutuelle des Motards, à savoir une cotisation réduite de 30 % sur les contrats deux roues.



Paris La Défense, le 04 juin 2021 **KPMG S.A.**

Jean-François Mora
Associé

Antoine Esquieu
Associé

RAPPORT SPÉCIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelle des Motards,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.



Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestations de services

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, et la SAS Securider, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature et objet :

Cette convention de prestations de services, conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS SECURIDER, filiale à 100% de

L'Assurance Mutuelle des Motards a pour objectif de regrouper et mutualiser certaines prestations techniques et d'assistance (ressources humaines, services administratifs, services informatiques) afin de participer au développement conjoint des deux sociétés.

La SAS Securider permet à l'Assurance Mutuelle des Motards de développer l'axe prévention du risque deux roues, et de développer de nouveaux partenariats.

Modalités :

- La présente convention prend effet le 1er janvier 2020, pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2020 et se renouvelle ensuite chaque premier janvier.
- Votre conseil d'administration du 14 décembre 2019 a décidé d'autoriser la convention de prestations de services entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Securider pour l'exercice 2020.
- Les conditions de rémunération se font sur la base d'une rémunération forfaitaire annuelle.

Impact financier :

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention sur l'exercice 2020.

Avec la SAS Le Courtier du Motard

Avenant n°8 à la convention de rémunération de courtage

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot et la SAS Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature et objet :

Cette convention de rémunération de courtage conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motard, est fondée sur une volonté commune de partenariat. L'Assurance Mutuelle des Motards donne à la SAS Le Courtier du Motard la possibilité de proposer à un réseau de partenaires intermédiaires en assurance, la distribution de son offre 2-roues à moteur. La SAS Le Courtier du Motard est l'interlocutrice exclusive des partenaires intermédiaires avec l'Assurance Mutuelle des Motards. En contrepartie, l'Assurance Mutuelle des Motards s'engage à rémunérer la SAS Le Courtier du Motard par le versement de commissions qui peuvent être révisées chaque année.

Modalités :

- L'avenant n°8 du 30 décembre 2019 à la convention initiale



du 25 février 2010 fixe les modalités de rémunération pour l'exercice 2020 :

- Pour tous les contrats apportés par les partenaires intermédiaires, la rémunération de la SAS Le Courtier du Motard sera ajustée afin que cette dernière ait une marge de 1%.

- Une commission de 16% pour les contrats apportés par les indicateurs.

• Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.

• Votre conseil d'administration du 14 décembre 2019 a décidé d'autoriser l'avenant n°8 à la convention initiale de rémunération de courtage pour l'exercice 2020.

Impact financier :

Au titre de l'exercice 2020 la charge des commissions induites par cette convention et ses avenants s'élève à 4 093 607 €.

Conventions non autorisées préalablement

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la SAS Mutopia

Convention de prestations de services

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 100% du capital de la SAS Mutopia, représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature :

Convention de prestations de services conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Mutopia, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards. Par cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards effectue les prestations d'assistance (services administratifs, services juridiques et comptables, services informatiques) pour la réalisation de l'activité de sa filiale.

Modalités :

- Les conditions de rémunération des prestations fournies à la SAS Mutopia par l'Assurance

Mutuelle des Motards seront fixées au coût réel des prestations effectuées pour les exercices 2020 et 2021.

- La SAS Mutopia est propriétaire du siège de l'Assurance Mutuelle des Motards, et permet à la Mutuelle de sécuriser et de maîtriser la gestion de son siège social.
- Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 12 décembre 2020, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Impact financier :

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention sur l'exercice 2020.

Avec la SAS Le Courtier du Motard

Convention de prestations de services relatives à la mise à disposition de moyens

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot et la SAS Le Courtier du Motard, filiale à 100% de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Nature :

Cette convention de prestations de services conclue entre l'Assurance Mutuelle des Motards et la SAS Le Courtier du Motard, a pour objectif de regrouper et de mutualiser certaines prestations techniques et d'assistance (ressources humaines, services administratifs, services informatiques) afin de participer au développement conjoint des deux sociétés.

Modalités :

- Les conditions de rémunération sont basées sur une estimation en fonction du coût réel.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 14 décembre 2019 a décidé d'autoriser le renouvellement de la convention de prestations de services relatives à la mise à disposition de moyens conclue avec la SAS Le Courtier du Motard pour l'exercice 2020.
- Cette convention de prestations de services



avec la SAS Le Courtier du Motard avait été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2019. Un avenant à cette convention a été signé le 1er janvier 2020 et a modifié les modalités de rémunération. Cet avenant n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable du conseil d'administration.

Impact financier :

Au titre de l'exercice 2020, les prestations comptabilisées en produits s'élèvent à 279 489 €

CONVENTIONS DEJA APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.

(Fédération Française des Motards en Colère)

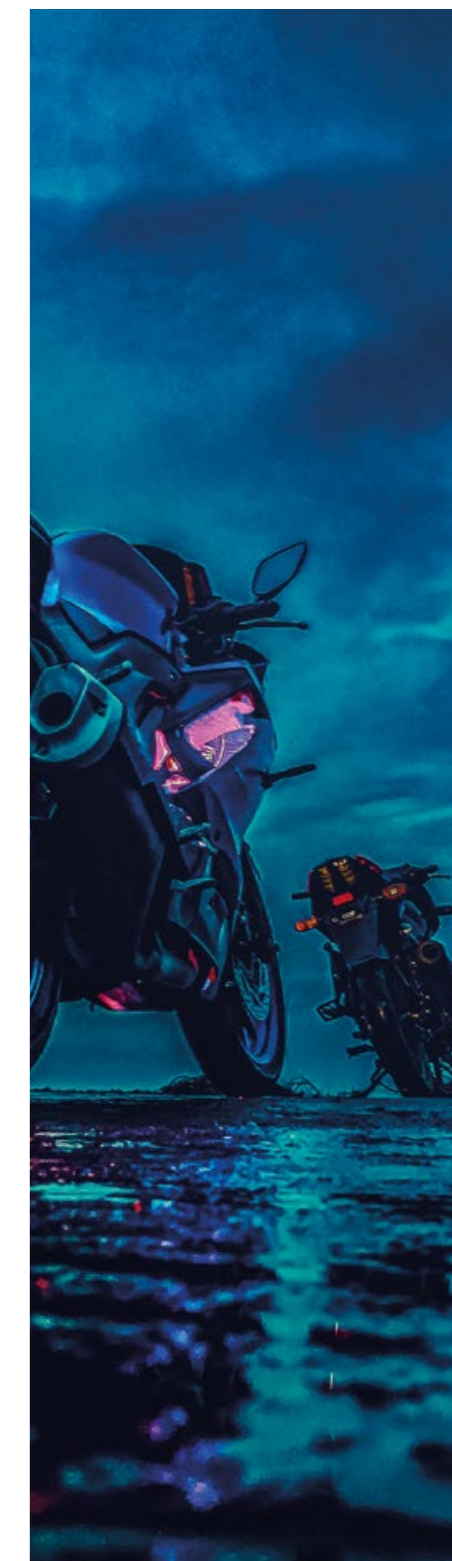
Convention d'affichage publicitaire dans le local dénommé « Motothèque » situé sur le circuit Carole à Tremblay en France (93)

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 50% du capital de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C. et adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature :

Le local dit « motothèque » situé sur le circuit Carole à Tremblay en France (93) appartenant aux Editions de la F.F.M.C., est un lieu d'animation et d'information à destination des motards qui fréquentent le circuit. L'Assurance Mutuelle des Motards y dispose d'un espace d'affichage publicitaire extérieur et intérieur sous forme de panneaux apposés sur le local et dans le local de façon permanente sans restriction aucune depuis





Modalités :

- Cette mise à disposition est réalisée moyennant la refacturation d'une quote-part du loyer à l'Assurance Mutuelle des Motards.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 14 décembre 2019 a décidé d'autoriser le renouvellement de la convention d'affichage publicitaire dans le local dénommé « Motothèque » situé sur le circuit Tremblay en France pour l'exercice 2020. Les modalités de cette convention restent identiques à celles de l'exercice précédent.

Impact financier :

Au titre de l'exercice 2020, cette convention n'a produit aucun effet.

Avenant à la convention de mandat non exclusif relatif à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine » et son avenant n°1

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée détenant 50% du capital de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C. et adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Nature :

Cette convention vise à définir les modalités de mandat non exclusif que donnent les Editions F.F.M.C. à l'Assurance Mutuelle des Motards, pour proposer la souscription et conclure en son nom et pour son compte, les abonnements à la revue périodique « Moto-Magazine » dont il est éditeur, ainsi que les suppléments ou éditions spéciales qui pourraient y être attachés. A ce titre, l'Assurance Mutuelle des Motards mettra en oeuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de sa tâche.

Modalités :

- Cette mission est rémunérée à hauteur de 1% du montant TTC de chaque abonnement recueilli depuis le 1^{er} septembre 2017, taux défini dans l'avenant initialement autorisé par votre conseil d'administration du 18 juillet 2017.

- Le taux de rémunération pourra être revu à tout moment et soumis au vote du Conseil d'administration de l'Assurance Mutuelle des Motards.
- Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 14 décembre 2019 a décidé d'autoriser le renouvellement de la convention de mandat non exclusif relatif à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine » et son avenant n°1 pour l'exercice 2020 sans modification du taux de rémunération.

Impact financier :

Au titre de l'exercice 2020, un produit de 8 204 € a été comptabilisé au titre de cette convention.
 Au 31 décembre 2020, le solde du compte courant des Editions de la F.F.M.C. relatif aux flux des abonnements encaissés, déduction faite des versements, présente un solde débiteur de 523 €.

Les flux de l'exercice sont les suivants :

Solde créditeur au 1^{er} janvier 2020 : **+ 209 760 €**
 Abonnements : **+ 966 355 €**
 Règlements : **- 1 176 638 €**

Solde débiteur au 31 décembre 2020 - **523 €**

Avec la Fédération Française des Motards en Colère (F.F.M.C.)

Personnes concernées :

L'Assurance Mutuelle des Motards, adhérente de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot. Cotisation annuelle à la Fédération Française des Motards en Colère - F.F.M.C.

Nature :

Cette convention vise à définir les modalités d'actions communes, de partage, de collaboration et de soutien

mutuel entre la F.F.M.C. et l'Assurance Mutuelle des Motards. Elle a pour objet la participation de l'Assurance Mutuelle des Motards au fonctionnement annuel de la F.F.M.C. par le biais d'une contribution financière annuelle ayant valeur de cotisation.

Modalités :

- Dans sa séance du 1^{er} novembre 2008, votre conseil d'administration a autorisé la signature du protocole d'accord fixant les modalités de calcul et de règlement de la cotisation annuelle versée à F.F.M.C.
- La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette cotisation est calculée en appliquant le taux de contribution correspondant au niveau de tranche dans laquelle se situe le chiffre d'affaires.

• Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction. Votre conseil d'administration du 14 décembre 2019 a décidé d'autoriser le renouvellement de la participation par le biais d'une contribution financière annuelle au fonctionnement de la F.F.M.C. pour l'exercice 2020

Impact financier :

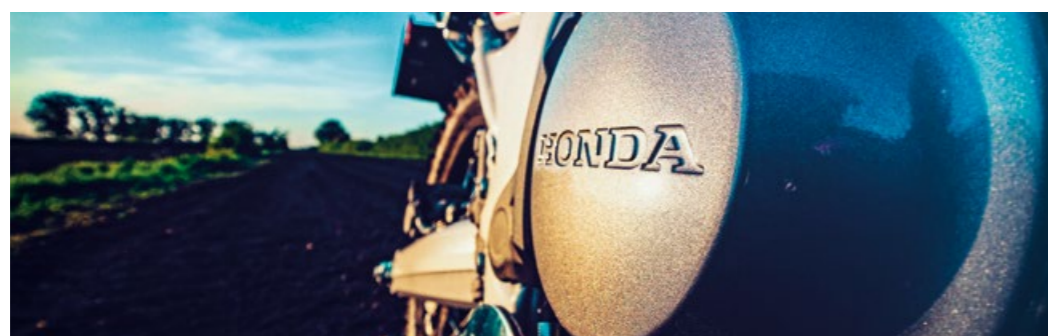
Au titre de l'exercice 2020, la cotisation comptabilisée en charges s'élève à 190 347 €.



Paris La Défense, le 04 juin 2021 **KPMG S.A.**

Jean-François Mora
 Associé

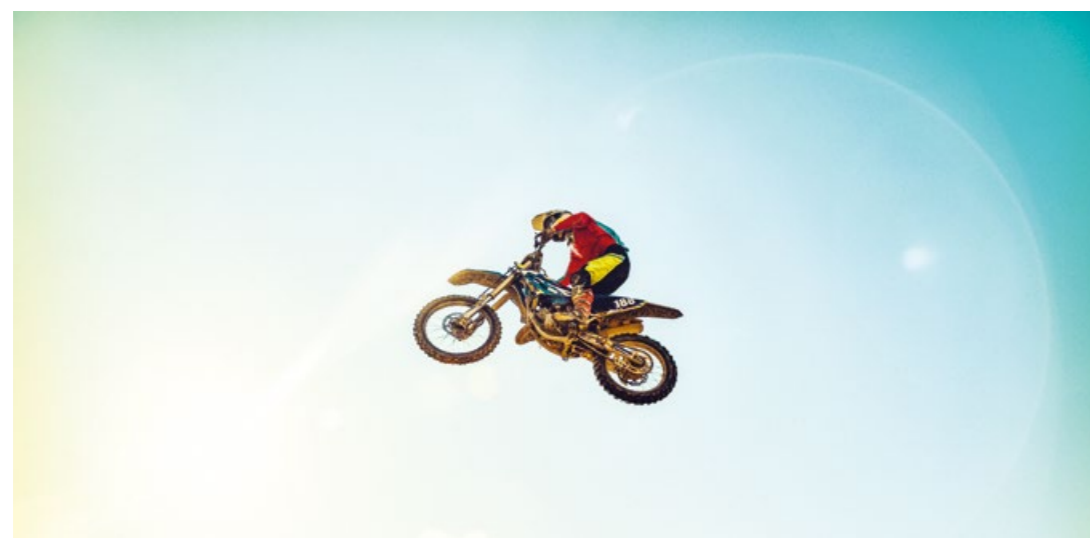
Antoine Esquieu
 Associé



BILAN ACTIF en K€	Exercice	
	N	N-1
ACTIFS INCORPORELS	18 980	18 540
PLACEMENTS	207 208	192 254
Terrains et construction	3 649	5 882
Prêts et titres de participation	18 947	22 092
Autres placements	184 589	164 255
Créances pour dépôts en espèces - acceptation	22	24
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	105 182	105 617
Provisions pour cotisations non acquises		
Provisions pour sinistres	105 182	105 617
Autres provisions techniques		
CREANCES	33 344	22 619
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26 364	14 122
Créances nées d'opérations de réassurance et acceptation	1 267	3 530
Autres créances	5 713	4 967
* Personnel et organismes sociaux	10	10
* Etat et collectivités publiques	4 213	4 261
* Fournisseurs débiteurs	192	433
* Autres débiteurs	1 298	263
AUTRES ACTIFS	11 107	9 780
Actifs corporels d'exploitation	5 874	6 667
Disponibilités	5 234	3 112
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	6 457	6 081
TOTAL ACTIF	382 279	354 890

BILAN PASSIF en K€	Exercice	
	N	N-1
CAPITAUX PROPRES	62 884	59 921
Fonds d'établissement	10 000	10 000
Fonds de développement	48 630	46 740
Réserve de capitalisation		
Autres réserves	4 102	4 102
Report à nouveau	-921	-321
Résultat de l'exercice	1 073	-599
DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	273 815	252 004
Provisions pour cotisations non acquises	32 953	30 680
Provisions pour sinistres	224 482	202 356
Autres provisions techniques	16 380	18 969
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 226	850
DETTES POUR DEPÔTS ESPECES RECUS DES REASSUREURS	9 171	8 807
AUTRES DETTES	33 146	32 500
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 429	671
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 719	541
Dettes envers des établissements de crédit	20 319	24 420
Autres dettes	7 680	6 868
* Personnel et organismes sociaux	2 549	1 800
* Etat et collectivités publiques	2 837	2 311
* Fournisseurs	1 216	1 567
* Autres créiteurs	1 079	1 190
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	1 037	808
TOTAL PASSIF	382 279	354 890





COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en K€	Brut	Exercice		N-1 Net
		N Cessions Rétrocess.	Net	
COTISATIONS ACQUISES	126 898	13 653	113 245	103 615
Cotisations	129 170	13 653	115 517	106 757
Var° des cotisations non acquises	-2 272		-2 272	-3 142
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	3 855		3 855	3 080
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 283		1 283	1 356
CHARGES DES SINISTRES	87 252	9 826	77 425	69 905
Prestations et frais payés	65 125	228	64 897	73 341
Variation des provisions pour sinistres	22 127	9 599	12 528	-3 436
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-976		-976	2 091
Var° de la prov.math.des rentes	267		267	-103
Var° de la prov.pour risques d'exigibilité				
Var° de la PREC	-1 243		-1 243	2 194
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS				
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	35 114		35 114	34 799
Frais d'acquisition	17 567		17 567	16 506
Frais d'administration	17 546		17 546	18 293
Commissions reçues des réassureurs				
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	4 271		4 271	4 147
RESULTAT TECHNIQUE	6 375	3 826	2 548	-2 893

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en K€	Exercice	
	N	N-1
RESULTAT TECHNIQUE	2 548	-2 893
PRODUITS DES PLACEMENTS	6 450	5 483
Revenus des placements	2 757	2 865
Autres produits des placements	98	-130
Profits provenant de la réalisation des placements	3 595	2 747
CHARGES DES PLACEMENTS	1 158	1 141
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	448	280
Autres charges des placements	330	331
Pertes provenant de la réalisation des placements	380	530
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-3 855	-3 080
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	3	32
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	14	23
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 060	-259
Produits exceptionnels	565	184
Charges exceptionnelles	2 624	444
INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT	863	30
Intéressement, participation et forfait social	863	30
TAXE BONI MALI	97	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-118	-1 312
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 073	-599
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES en K€	Exercice	
	N	N-1
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés		
2a Avals, caution et garantie de crédit donnés	115	115
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres Engagements sur titres, actifs ou revenus	1 122	1110
2d Droit de tirage donnés à un fond de garantie		
2e Autres engagements donnés	10 409	9 932
3. Engagements Réciproques		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	91 987	70 713
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		



ANNEXE

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et au règlement N° 2019-07 du 6 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Elle fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan, hors bilan et compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Comme dans les états financiers et conformément à la réglementation, toutes les informations sont fournies en k€.

Ces éléments d'information ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. Cette annexe se présente comme suit :

I - Informations générales

II - Règles et Méthodes Comptables

III - Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

IV - Notes sur les postes du compte de résultat

V - Autres informations

LES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits marquants de l'exercice

En raison de la pandémie de coronavirus Covid-19 sévissant sur le territoire national et des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre sa propagation, la société a été confrontée à plusieurs périodes de confinement du 17 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 15 décembre 2020, ce qui a impacté la mutuelle sur les éléments suivants :

Baisse des objectifs de chiffre d'affaires due à une baisse des affaires nouvelles pendant les confinements
Amélioration de la charge sinistres de l'exercice de survenance 2020, grâce à une baisse de la sinistralité.
Amélioration des frais généraux due à l'annulation d'événement commerciaux sur l'année 2020

L'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1^{er} janvier 2020, mais ne remet pas cause ni son équilibre d'exploitation annuelle ni la continuité d'exploitation

Evenements posterieurs à la clôture

Aucun évènement important, intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'arrêtés des comptes.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux principes et modes d'évaluation retenus par le règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ainsi que du Plan Comptable Général et au règlement N° 2019-07 du 6 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance .

L'exercice social d'une durée de 12 mois a été ouvert le 1^{er} janvier 2020 et clôturé le 31 décembre 2020.

A compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales ou de la valeur de réalisation effective si celle-ci est connue au 31 décembre. La dernière expertise a été effectuée en 2020.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs "non amortissables" et "amortissables" telles que définies aux articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances . Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 du code des assurances sont évaluées selon les modalités définies par le chapitre 2 du titre II du règlement 2015-11 de l'ANC.

Valeurs relevant de l'article R 343-9 du code des assurances.

Conformément à l'article R 343-9 du code des assurances et à la Section 1 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un risque de crédit avéré du débiteur et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

Au 31 décembre 2020, le portefeuille relevant de l'article R 343-9 dégage des plus-values latentes pour 4 773 k€.

Le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée "correction de valeur". La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture.



POSTES DU BILAN

Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition .

Ce poste comprend le droit au bail pour 78 K€ versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 13 ans.

Au 31 décembre 2020, ce poste comprend également le développement en cours d'un logiciel à usage interne. Ce développement de logiciel est immobilisé à l'actif conformément au règlement ANC 2015-06.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Valeurs relevant de l'article R 343-10 du code des assurances.

Conformément aux dispositions de la Section 2 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC n°2015-11, l'ensemble des placements relevant de l'article R 343-10 du code des assurances a fait l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins value latente en date de l'arrêté des comptes présente un caractère durable.

Une provision pour dépréciation durable (PDD) peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de valeurs "non amortissables" présente des plus-values latentes pour un montant de 3 550 K€. Il n'existe pas de titres présentant des moins-values à caractère durable.

Ce portefeuille figure à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 67 142 k€.

Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des "sociétaires débiteurs"

et des "sociétaires en contentieux".

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré. Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non-recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 4 à 6 ans
- Mobilier: 5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2020 et rattachables aux exercices suivants.



Ils se décomposent comme suit :

- Frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des "cotisations émises non acquises" sur les "cotisations émises" au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Ce rapport passe ainsi de 25,63 % au 31 décembre 2019 à 25,42 % au 31 décembre 2020.

Il est rappelé que la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars).

- Différence sur les prix de remboursement

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres "amortissables". Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe "valeurs mobilières p48".

Lorsque la valeur de remboursement est supérieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée à l'actif.

- Charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, loyers, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2020 et relatifs à l'exercice suivant.

Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral



des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques sont définies dans le titre IV du règlement n° 2018-08 du 11 novembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015.

La provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances.

Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats, soit le 31 mars.

La provisions pour sinistres à payer

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise, ainsi que les risques de revalorisation en rente de ces sinistres.

Les risques RC matériel, Défense

recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent également des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) qui sont déterminées sur base statistique.

La provision pour risque de revalorisation de sinistres en rente

Suite à l'arrêt de la prise en charge par la FGAO de l'indexation des rentes allouées aux victimes des accidents de circulation depuis le 1^{er} janvier 2013, une revue du portefeuille a été réalisée par l'Assurance Mutuelle des Motards afin d'identifier des dossiers sinistres susceptibles d'être concernés par l'indexation des rentes.

Un dossier sinistre a été identifié sur un exercice précédent, pour un montant estimé supérieur à la franchise du contrat en réassurance. Cette estimation repose sur la table TD 88-90 et un taux d'indexation de 2.5%.

En conséquence, une provision égale au montant de la franchise, a été dotée au 31 décembre 2017.

A la clôture de l'exercice 2020, deux nouveaux sinistres ont été identifiés comme pouvant être concernés par l'indexation des rentes. Une provision inférieure à la franchise de ces deux dossiers a été dotée au 31 décembre 2020

La provision pour frais de gestion

Elle est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au-delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2020, la provision pour frais de gestion sinistres (7 257 K€) représente 3,23 % de la provision pour sinistres (224 482 K€).

La provision pour prévisions de recours



Cette provision correspond au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement :

- les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA ;
- les avances sur recours matériel ;
- les recours à encaisser sur les autres garanties (Dommage tout accident, Défense recours...). La provision pour prévisions de recours est déterminée sur la base d'un calcul statistique « à l'ultime ».

Les autres provisions techniques

Cette rubrique comprend les provisions mathématiques des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.



La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'assureur en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elle est calculée conformément aux règles fixées par les articles 142-2 à 142-4 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances et doit faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2020, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas lieu d'être.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en "Autres provisions techniques", est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par les articles

143-6 à 143-8 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

Elle se calcule séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

$$\frac{\text{Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques)}}{\text{cotisations acquises}}$$

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 7 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la Dommage Auto, la Dommage aux biens, les Catastrophes naturelles, l'Assistance, la Protection juridique et les Dommages corporels.

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations "techniques" et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations "non techniques".

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

$$\frac{\text{Produits nets des placements} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Prov. techn.nettes de réass.} + \text{capitaux propres}}$$

soit 3 855 k€ au 31 décembre 2020, et 3 080 k€ au 31 décembre 2019.

Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

Après affectation en comptabilité analytique, les frais généraux (charges par nature) se répartissent par destination comme suit

Charges par destination	N(K€)	N(%)	N-1(K€)	N-1(%)
Frais de gestion de sinistres	10 847	21,76 %	11 235	22,37 %
Frais d'acquisition	17 846	35,80%	16 618	33,09%
Frais d'administration	17 546	35,20%	18 293	36,43%
Autres charges techniques	4 271	8,57%	4 147	8,26%
Total charges par destination	50 510		50 293	
Var° frais d'acquisition à reporter	(279)	-0,56%	(112)	-0,22%
Chargement frais de gestion	(381)	-0,76%	37	0,07%
Total frais généraux	49 850	100%	50 218	100%



CONSOLIDATION

L'Assurance Mutuelle des Motards dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La société contrôle quatre filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C., détenue à 50 %, et la SAS Le Courtier du Motard, détenue à 100 % ainsi que la SAS Mutoxia et la SAS Securider détiennent toutes les deux à 100 %.

Le règlement CRC N° 2000-05 au 1er janvier 2017, applicable aux comptes consolidés des entreprises régies par le code des assurances, prévoit l'intégration des filiales du périmètre, dès lors que leur consolidation présente un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

D'après les derniers états financiers communiqués au 31 décembre 2019, les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C. sont les suivants :

En k€

Chiffre d'affaires : **3 275**

Résultat comptable : **73**

Situation nette : **-692**

Il est à noter que la SARL Les Editions de la FFMC a fait l'objet d'un redressement judiciaire. Par jugement du 7 décembre 2017 a été actée la fin de la période d'observation. Le plan de continuation et d'apurement du passif de la SARL est en cours.

La SAS Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1er septembre 2009.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2020, les principaux chiffres sont les suivants :

Chiffre d'affaires : **4 064**

Résultat comptable : **7**

Situation nette : **213**

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec l'Assurance Mutuelle des Motards.

La SAS MUTOPIA a démarré son activité au 16 décembre 2013. La Mutuelle des motards a acquis l'intégralité des titres de la SAS MUTOPIA au cours de l'exercice 2019.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2020, les principaux chiffres sont les suivants :

Chiffre d'affaires : **1 353**

Résultat comptable : **-42**

Situation nette : **122**



A compter de l'exercice 2020, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec l'Assurance Mutuelle des Motards.

La SAS Securider a démarré son activité au 21 février 2019.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2020, les principaux chiffres sont les suivants :

Chiffre d'affaires : **4**

Résultat comptable : **-1**

Situation nette : **7**

A compter de l'exercice 2020, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec l'Assurance Mutuelle des Motards.

DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES OU DE PRÉSENTATION

Il n'a été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.

NOTES SUR LES POSTES

DU BILAN ET DU HORS BILAN

1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Montant brut en fin d'exercice
Actifs incorporels					
	23 309	2 421	293		25 438
Droit au bail	109		30		78
Grenoble	28				28
Cannes	30		30		
Marseille	50				50
Logiciels	3 319	56			3 375
OXYGENE	13 486	630		1 651	15 767
Immobilisation en cours	6 396	1 736	262	-1 651	6 218
Terrains et construct* et agenct.					
	10 404	14	5 093		5 324
Montpellier	5 079		5 079		
Paris	622	3	3		622
Rouen	258				258
Bordeaux	194				194
Toulon	108				108
Lyon	309				309
Annecy	181	11	12		181
Nice	256				256
Clermont Ferrand	190				190
Parts SAS MUTOPIA	3 206				3 206
Immobilisation en cours					
Prêts et titres de participation					
	18 792	113			18 905
Action logement	965	75			1 040
SARL Editions FFMC	2				2
SAS LCDM	40				40
SCI GEMA					
OFI Partenaires	329				329
Crédit Coopératif	22				22
SOCRAM	710				710
Matmut P.J.	37				37
IMA	400	38			438
IMA G.I.E.	4				4
Liberty rider	249				249
Obl Liberty rider	75				75
Securider	10				10
Mutopia	16 200				16 200
Provision dép. titres	-250				-250
Actifs incorporels	4 808	1 718	30	6 496	18 980
Droit au bail	58		30	28	51
Logiciels	3 244	85		3 328	46
Oxygene	1 506	1 633		3 140	12 627
Immobilisations en cours					6 256
Constructions					
Agencements					
	4 533	159	3 016	1 676	3 649
Terrains					
Immeubles	3 119	129	2 262	985	341
Agencements immeubles	1 415	30	754	691	3 308
Immobilisations en cours					

2 PARTICIPATION ET ENTREPRISES LIÉES

a // Montant des participations, créances et dettes sur participations des entreprises liées (en k€)

Société	Participation	Créances	Dettes
Participations:			
SARL Editions FFMC	2	27	
SAS LCDM	40		102
SAS MUTOPIA construction	3 206	17 302	
OFI Partenaires	329		
Crédit Coopératif	22		
SOCRAM	710		
Matmut Protection Juridique	37		
IMA	438		
IMA G.I.E.	4		
Securider	10		
LibertyRider	249		

b // Tableau des filiales et participations (art.354 et 355 Loi du 24 juillet 1966)

Inform.financ.:	Capital	Réserves et report à nouv. av.affect. resultats	Quote part détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus	Prêts&av. consentis par la sté non remb.	Montant cautions et avals donnés par la sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividend. encaissés par la sté au cours de l'exerc.	
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 10% du capital de la Société astreinte à publication.										
1. Filiales (+50%)										
S.A.R.L. ED. F.F.M.C. (1)	32	-1 062	50%	2	0	27	0	3 275	73	0
SAS L.C.D.M. (2)	40	166	100%	40	40	3	0	4 064	7	0
SAS SECURIDER (2)	10	-1	100%	10	10	0	0	4	-1	0
SAS MUTOPIA Construction (2)	228	42	100%	3 206	3 206	17 302	0	1 353	122	0
2. Participations (10 à 50%)										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au A.										
2. Participations non reprises au A.										
SOCRAM (1)	70 000	139 434	0,74%	710	710	0	0	53 920	5 586	0
MATMUT PROT. JURIDIQUE (1)	7 500	17 193	0,50%	37	37	0	0	53 826	9 872	0
I.M.A. (1)	36 148	32 666	0,53%	400	400	0	0	16	693	0
I.M.A. G.I.E. (1)	3 548	338	0,11%	4	4	0	0	554	0	0
LIBERTY RIDER (1)	2	-782	7,01%	249	0	0	0	494	-375	0
OFI PARTENAIRES (2)	10 000	5 481	2,00%	329	329	0	0	0	4 582	20
CREDIT COOPERATIF A (3)	nc	nc	nc	0	0	0	0	nc	nc	0
CREDIT COOPERATIF B (3)	nc	nc	nc	22	22	0	0	nc	nc	0

(1) Les informations financières sont celles de l'exercice 2019, les états financiers 2020 ne nous ont pas encore été communiqués.

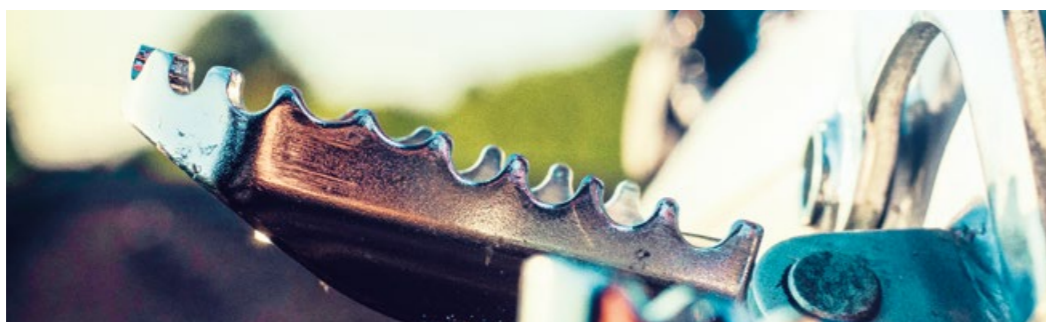
(2) Les informations financières sont celles de l'exercice 2020.

(3) Les informations financières ne nous ont pas été communiquées.

3 ÉTAT DÉTAILLÉ DES PLACEMENTS

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation
				Valeur brute	Correct* de valeurs	Valeur nette	
IMMEUBLES							
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	622	-564	58	818
Rouen-Rue J.Lelieur	1	F	France	258	-200	59	304
Bordeaux-Av. du Gal. Larminat	1	F	France	194	-158	37	292
Toulon-Rue Picot	1	F	France	108	-91	16	130
Lyon-Av. Jean Jaurès	1	F	France	309	-260	49	343
Annecy-Av. de Genève	1	F	France	181	-72	109	154
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-130	60	194
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-201	54	401
Parts SAS Mutopia	1	F	France	3 206	0	3 206	5 660
Total Immeubles				5 325	-1 676	3 649	8 296

VALEURS MOBILIERES							
O.P.C.V.M. MONETAIRES ET C.A.T.							
OFI RS LIQUIDITES SI.4DEC	444	F	FR0000008997	34 311	0	34 311	34 311
ARKEA - Livret Institutionnel				111	0	111	111
CE - LIVRET ASSOCIATIS				23 136	0	23 136	23 136
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				37	0	37	37
CRED COOP - LIVRET ASSOCIATIONS				12	0	12	12
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				25	0	25	25
BDP-CAT				3 000	0	3 000	3 000
O.P.C.V.M. MONETAIRES DYNAMIQUES							
OFI RS EUR.CR.SH.TER.I FCP4DEC	95987	F	FR0000979866	6 268	0	6 268	6 268
O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES							
OFI GLOB.BD ABS.RET.I SI.4DEC	0	F	FR0000011066	10 118	0	10 118	10 669
OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC	21000	F	FR0010596783	1 430	0	1 430	2 022
OFI HIGH YIELD 2023 C/D FCP 4D	33500	F	FR0011412584	3 342	0	3 342	3 259
OFI HIGH YIELD 2027 ID FCP 4DEC	10000	F	FR0013511466	1 000	0	1 000	1 078
REBOND TRICOLEURE PART A FPS	100	F	FR0013525185	102	0	102	103
KEMPEN EURO CREDIT CL.I C.	700	L	LU0630255346	1 054	0	1 054	1 080
OFI EURO BREAKEVEN INF.I XL C.	160	L	LU0648430014	1 094	0	1 094	1 097
OFI CREDIT ETI PART I FIA	100	F	FR0011759430	490	0	490	440
ZENCAP CRED.ETI II PART I2 FPS	100	F	FR0013142650	979	0	979	965
ZENCAP CREDIT ETI III I1 FPS	150	F	FR0013326337	626	0	626	625
O.P.C.V.M. - CONVERTIBLES							
OFI FD-GL.CONV.BD I EUR H C2D	60000	L	LU0336374540	1 208	0	1 208	1 805
OBLIGATIONS ACTIONS							
OFI RS EURO EQUITY D FCP 4DEC	72500	F	FR0000971178	15 169	0	15 169	17 169
M.LYX.EUR.ST.50 DR UC.ETF DIST	45000	F	FR0007054358	6 050	0	6 050	7 067
OFI RS EUR.EQ.SM.BET.I FCP4DEC	27965	F	FR0012046621	1 361	0	1 361	1 549
R-CO CON.EQ.VAL.EUR.ID SI.4DEC	12	F	FR0011418342	3 522	0	3 522	4 070
SSP M EUROPEA.EQ.(ZAD) CL.O.C.	120	L	LU0754678422	1 300	0	1 300	1 457
				2 936	0	2 936	3 026
F.C.P.R. INFRAVIA (1)							
INFRAVIA A FPCI 2DEC	9900	F	FR0010647735	68	0	68	468
INFRAVIA B FPCI	10000	F	FR0010648873	0	0	0	0
INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	10000	F	FR0011297951	68	0	68	468



Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correct* de valeurs	Valeur nette		
OBLIGATIONS								
BASF 0,875%16-061031	500 000,00	D	DE000A2BPA51	526	-3	523	546	548
DAIMLER 1%17-151127	500 000,00	D	DE000A2GSLY0	533	-6	527	527	528
DAIMLER INTL 0,625%19-060527	1 000 000,00	D	DE000A2R9ZU9	996	0	997	1 025	1 029
CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721	1 740 000,00	F	FR0011062595	1 919	-167	1 752	1 775	1 792
BOUYGUES 3,625%12-160123	3 000 000,00	F	FR0011332196	3 006	-5	3 002	3 243	3 349
CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	2 000 000,00	F	FR0011356997	2 059	-45	2 013	2 110	2 115
AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	1 700 000,00	F	FR0011439835	1 728	-20	1 708	1 822	1 835
HSBC SFH 2%13-161023 EMTN	2 400 000,00	F	FR0011470764	2 428	-20	2 408	2 569	2 580
DANONE 2,25%13-151121 EMTN	4 500 000,00	F	FR0011625409	4 614	-100	4 513	4 574	4 588
ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	4 000 000,00	F	FR0011842913	4 022	-14	4 007	4 319	4 390
GECINA 1,75%14-300721 EMTN	5 000 000,00	F	FR0012059202	5 027	-24	5 003	5 027	5 065
KLEPIERRE 1,75%14-061124 EMTN	2 000 000,00	F	FR0012283653	2 017	-2	2 015	2 145	2 150
IMERY S 2%14-101224 EMTN	4 000 000,00	F	FR0012370872	4 189	-90	4 098	4 246	4 252
GECINA 1,50%15-200125 EMTN	1 700 000,00	F	FR0012448025	1 750	-19	1 732	1 812	1 837
CM.ARKEA 1%15-260123 EMTN	3 000 000,00	F	FR0012467520	2 977	17	2 994	3 078	3 107
ENGIE0,50%13MAR22 EMTN	5 000 000,00	F	FR0012602753	4 847	125	4 972	5 040	5 060
AIR LIQ.FIN.1,25%15-0625 EMTN	1 000 000,00	F	FR0012766889	1 013	-6	1 006	1 063	1 071
ICADE 1,875%15-140922 STAND.	2 500 000,00	F	FR0012942647	2 616	-85	2 532	2 574	2 588
APRR 1,5%15-150124 EMTN	600 000,00	F	FR0013044278	617	-3	614	628	637
KLEPIERRE 1,875%16-190226	500 000,00	F	FR0013121753	540	-2	538	547	555
ICADE 1,75%16-100626	2 000 000,00	F	FR0013181906	2 133	-57	2 076	2 179	2 199
COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	1 500 000,00	F	FR0013201134	1 479	7	1 486	1 602	1 606
SCHNEIDER 0,250%16-090924 EMTN	1 800 000,00	F	FR0013201308	1 718	41	1 760	1 833	1 834
ICADE 1,125%16 171125	2 800 000,00	F	FR0013218393	2 765	12	2 777	2 942	2 946
KLEPIERRE 1,375%17-160227 EMTN	500 000,00	F	FR0013238045	535	-5	530	534	540
AIR.LIQ.F 1%17-080327 EMTN	800 000,00	F	FR0013241346	797	1	798	860	867
COVIVIO 1,5%17-210627	500 000,00	F	FR0013262698	518	-1	518	530	534
PLASTIC OMNIUM 1,25%17-260624	4 000 000,00	F	FR0013264066	3 875	50	3 925	4 060	4 086
GECINA TF.1,375%17-300627 EMTN	800 000,00	F	FR0013266350	866	-12	853	873	879
VALEO 0,375%17-120922	4 000 000,00	F	FR0013281888	3 912	47	3 959	4 020	4 025
MICHELIN 0,875%18-030925	2 000 000,00	F	FR0013357845	1 975	8	1 983	2 097	2 103
AUTOROUTES SUD FRA 1,375%19-31	500 000,00	F	FR0013404571	554	-7	547	562	568
WENDEL 1,375%19-260426	7 200 000,00	F	FR0013417128	7 294	-13	7 281	7 621	7 690
LEGRAND 0,625%19-240628	6 000 000,00	F	FR0013428943	6 019	-2	6 017	6 277	6 297
KLEPIERRE 0,625%19-010730	1 000 000,00	F	FR0013430741	1 011	-1	1 009	1 007	1 010
COOP.RABOBK 4%12-110122	500 000,00	X	XS0728812495	533	-29	504	523	543
ST GOBAIN 3,625%12-150621 EMTN	2 000 000,00	X	XS0791007734	2 002	-2	2 000	2 035	2 076
PROCTER & GAMBLE 2%12-160822	5 000 000,00	X	XS0816704125	5 036	-29	5 007	5 192	5 231
NESTLE FIN 1,75%12-120922	4 000 000,00	X	XS0826531120	3 970	24	3 994	4 144	4 166
VW INTL FINANCE 2%13-260321	2 300 000,00	X	XS0909788290	2 442	-137	2 306	2 312	2 347
URW 2,5%13-120623 EMTN	3 000 000,00	X	XS0942388462	2 971	20	2 992	3 184	3 226
BASF 2,5%14-220124	4 000 000,00	X	XS1017833242	4 103	-69	4 034	4 306	4 401
URW 2,5%14-260224 EMTN	5 000 000,00	X	XS1038708522	5 019	-12	5 006	5 391	5 498
EXOR 2,5%14-081024	700 000,00	X	XS1119021357	755	-3	752	761	766
EXOR 1,75%18-180128	4 000 000,00	X	XS1753808929	4 242	-32	4 210	4 321	4 388
RICH INTL HOLD 1%18-260326	3 500 000,00	X	XS1789751531	3 499	0	3 499	3 714	3 741
Total Valeurs Mobilières				184 589	-671	183 919	192 239	122 643
Total des immeubles et valeurs mobilières				189 914	-2 347	187 567	200 535	122 643

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	Affac-tation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de rembourst.
				Valeur brute	Correct* de valeurs nettes	Valeur nette		
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATIONS								
PRÊTS				17 281	0	17 281	17 281	
Action logement				1 040	0	1 040	1 040	
Mutopia - Prêt				16 241	0	16 241	16 241	
TITRES DE PARTICIPATION				1 916	-251	1 665	3 210	
détenus dans les sociétés suivantes:								
SARL Editions FFMC				2	-2	0	0	
SAS LCDM				40		40	206	
OFI Partenariats				329		329	401	
CREDIT COOPERATIF B				22		22	22	
SOCRAM				710		710	1 720	
IMA				438		438	578	
MATMUT Protection Juridique				37		37	173	
IMA G.I.E.				4		4	4	
Liberty rider				249	-249	0	24	
Liberty rider OC				75		75	75	
Securider				10		10	8	
Total Prêts et titres de participation				19 197	-251	18 947	20 492	
CREANCES POUR DEPÔTS ESPECES - ACCEPTATION								
Dépôts en espèces - Acceptation				22	0	22	22	
Total Créances pour dépôts espèces				22	0	22	22	
TOTAL DES PLACEMENTS				209 134	-2 598	206 536	221 049	122 643

4 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Nature des Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Valeurs	
				Potent.N	Potent.N-1
Immeubles	5 325	3 649	8 296	4 647	3 221
Valeurs Mobilières	184 589	183 919	192 241	8 323	9 358
VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-9	117 447	116 776	121 549	4 773	5 352
Obligations	117 447	116 776	121 549	4 773	5 352
Certificats de dépôts					
AUTRES VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-10	67 142	67 142	70 692	3 550	4 006
O.P.C.V.M. Monétaires	34 311	34 311	34 308	-3	-1
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	6 268	6 268	6 268	0	0
O.P.C.V.M. Taux Variable	10 118	10 118	10 669	551	633
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	1 208	1 208	1 805	597	961
F.C.P.R. Infravia	68	68	473	405	348
O.P.C.V.M. Actions	15 169	15 169	17 169	2 000	2 065
Prêts et Titres de participation	19 197	18 947	20 492	1 545	915
Dépôts en espèces reçus pour acceptation	22	22	22	0	0
TOTAL	209 134	206 536	221 051	14 515	13 494
Plus correction de valeurs des obligations (en comptes de régularisation actif et passif)				672	
TOTAL DES PLACEMENTS A L'ACTIF DU BILAN				207 208	

5 ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26 363			26 363
* Sociétaires débiteurs	25 718			
* Prov.primes à annuler	-128			
* Sociétaires contentieux	1 290			
* Prov.primes contentieuses	-802			
* Fonds de garantie sur rentes	60			
* AGPM - commissions MRH	77			
* Comptes des rentiers				
* Charges payées d'avance / rentes	149			
Créances nées d'opérations de réassurance	1 267			1 267
* C/C réassureurs Cat Nat.	0			
* C/C réassureurs Q.P.	446			
* C/C réassureurs X.L.				
* C/C AGPM Com MRh				
* C/C IMA	818			
* Partenariat	2			
* C/C AGPM Acceptation				
Autres créances	5 713			5 713
* Personnel	10			
* Etat et collectivités publiques	4 213			
* Fournisseurs débiteurs	192			
* Autres débiteurs nets de prov.	1 298			
Dettes				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 429			2 429
* Sociétaires créditeurs	2 414			
* Charges à payer s/rentes	15			
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 719			2 719
* C/C réass. catastrophes nat.	2 654			
* C/C réass. QP				
* C/C réass. XL				
* C/C réass. Attentats	9			
* C/C AMS RE	5			
* C/C IMA				
* C/C ALTIMA				
Acceptation				
* C/C AGPM				
Acceptation	50			
* Comptes de courtage-partenariat				
Dettes envers des établissements de crédit	5 262	5 652	9 405	20 319
* Banques	2 943			
* Emprunt Arkea	474			
* Emprunt Crédit Coopératif	1 837	5 652	9 405	
* Intérêts courus sur emprunts	8			
Autres dettes:	7 680			7 680
* Personnel	2 549			
* Etat et collectivités publiques	2 837			
* Fournisseurs	1 216			
* Autres créditeurs	1 079			

6 ÉVOLUTION DES ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut en fin d'exercice
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION (EVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE)				
Dépôts et Cautionnements	484		8	476
Agencements et Installations	8 190	33	419	7 804
Matériel de transport	9		9	
Matériel événementiel	1			1
Matériel de bureau	321		2	319
Matériel informatique	5 503	154	1 556	4 101
Audiovisuel	812			812
Mobilier	1 759	47		1 806
Total	17 079	234	1 993	15 320

Nature de l'actif	Montant cum. amort.et prov. à l'ouverture	Dotation amort.et prov. de l'exercice	Reprise amort.et prov. de l'exercice	Montant cum. amort.et prov. à la clôture	Montant net inscrit au bilan
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION (EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS)					
Dépôts et Cautionnements					476
Agencements et Installations	3 440	437	409	3 468	4 336
Matériel de transport	9		9		
Matériel événementiel	1	0		1	0
Matériel de bureau	258	50	2	307	12
Matériel informatique	5 261	183	1 556	3 889	213
Audiovisuel	420	116		536	276
Mobilier	1 024	222		1 246	560
Total	10 412	1 009	1 975	9 446	5 874

7 FONDS PROPRES

a // Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006

b // Fonds de développement.

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2019 : 46 740

Droits d'adhésion 2020 nets de taxes : **1 890**

Solde au 31 décembre 2020 : 48 630

c // Report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2020, le résultat 2019, soit un déficit de 599 k€, a été affecté au report à nouveau déficitaire.

d // Droits d'adhésion

Depuis la loi de finances 2010, les droits

d'adhésion sont exonérés de l'impôt sur les sociétés dans une limite qui n'a pas été atteinte par la Mutuelle sur cet exercice. Ce principe permet ainsi l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

8 PROVISIONS TECHNIQUES

a // Provisions pour cotisations non acquises

Au 31 décembre 2020, le montant de ces provisions s'élève à :

Provision pour cotisations non acquises :

directes **32 953**

acceptation

Soit un total de : 32 953

b // Provisions pour sinistres

Au 31 décembre 2020, le montant de ces provisions s'élève à :

Provision pour sinistres à payer : **220 449**

Provision pour risque de revalorisation de rente : **4 644**

Provision pour sinistres tardifs : **7 977**

Provision pour frais de gestion : **7 258**

Provision abandon/recours av futures : **6 662**

Prévisions de recours à encaisser sur avances matériel et corporel : **-22 530**

Provision pour sinistres à payer Acceptation : **22**

Soit un total de : 224 482



Tableau d'évolution de la provision pour sinistres par année d'inventaire et par exercice de survenance des sinistres :

ANNEE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2016	2017	2018	2019	2020
2018					
Règlements	51 629	47 826	37 581		
Provisions	28 883	18 007	43 705		
TOTAL DES SINISTRES	80 512	65 834	81 287		
PRIMES ACQUISES	96 183	100 614	106 842		
% S/P	83,71%	65,43%	76,08%		
2019					
Règlements	54 002	51 548	51 970	44 555	
Provisions	24 450	21 187	37 437	52 276	
TOTAL DES SINISTRES	78 452	72 735	89 408	96 831	
PRIMES ACQUISES	96 183	100 614	106 842	116 307	
% S/P	81,57%	72,29%	83,68%	83,25%	
2020					
Règlements	54 534	53 591	56 332	60 508	39 315
Provisions	24 340	18 111	41 886	38 098	39 740
TOTAL DES SINISTRES	78 874	71 702	98 218	98 606	79 055
PRIMES ACQUISES	96 183	100 614	106 842	116 307	126 898
% S/P	82,00%	71,26%	91,93%	84,78%	62,30%

Evolution de la provision et de la charge sinistres relatives aux exercices antérieurs à l'exercice de survenance 2020 :

Solde de liquidation (mali) : **8189**

Impact de la réassurance : - **3 844**

Solde de liquidation (mali) après réassurance : **4 345**

c // Autres provisions techniques

Au 31 décembre 2020, le montant de ces provisions se détaille comme suit en k€ :

Provision mathématique des rentes : **12 699**

Provision pour risques en cours : **3 681**

Provision pour risques d'exigibilité

Dot. à la prov. pour risques d'exigibilité restant à

constater

Soit un total de : **16 380**

9 PART DES REASSUREURS

DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Part des réassureurs QP AGPM + PMTC : **0**

Part des réassureurs XL : **105 158**

Part des réassureurs Catastrophes Naturelles : **24**

Part des réassureurs Contrat Stop Loss : -

Part des réassureurs Prec : -

Soit un total de : **105 182**



10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN

a // Etat des provisions (non techniques)

Provisions	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice	
<i>Pour risques et charges</i>		849	1 972	595	2 226
- pour risques RH	30		30		
- pour litiges commerciaux	409	708	155		962
- pour risque fiscal		1 264			1 264
- pour amortissements dérogatoires	410		410		
<i>Pour dépréciation</i>	557	342			870
*des créances nées d'opérations d'assurance directe :					
- prov.pour primes à annuler	60	8			68
- prov.pour primes contentieuses	468	334			802
*d'autres créances :					
- autres débiteurs	29		29		

b // Etat des provisions (non techniques)

Charges à payer	Montant
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>	
Charges à payer sur rentes	15
<i>Autres dettes</i>	
Fournisseurs factures non parvenues	
Provision congés payés et charges sociales	2 893
Provision intéressement	859
Provision prime exceptionnelle	
Autres charges à payer salariales	
Etat - organismes sociaux	314
Débiteurs divers - Charges à payer	875
Total	4 955
Produits à recevoir	Montant
<i>Créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	
Charges payées d'avance sur rentes	149
Fonds de garantie sur rentes	60
<i>Autres créances</i>	
Personnel produits à recevoir	5
Etat produits à recevoir	
Divers produits à recevoir	4
Total	218

c // Comptes de régularisation actif

Coupons courus s/obligations à recevoir : **1 132**Différences sur prix de remboursement des obligations - actif : **366**Charges constatées d'avance : **421**Frais d'acquisition reportés : **4 539****Soit un total de : 6 457**

d // Comptes de régularisation passif

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Différences sur prix de remboursement des obligations - passif : **1 037**Commissions constatées d'avance : **0****Soit un total de : 1 037**

11 LE HORS BILAN

a // Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 138 k€ contre 704 k€ au 31/12/2019.



La méthode retenue est la méthode Rétrospective Prorata Temporis .

Les principaux paramètres retenus pour son calcul sont les suivants :

- Augmentation annuelle des salaires : 2,67 % constant pour les Cadres 1,82 % constant pour les Employés
- Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 0,8 %
- Paramètres sociaux :

Départ à l'initiative du salarié, prévu à 65 ans pour les catégories Cadres et Employés. Taux de rotation de 6,43 % pour les Cadres et de 7,29 % pour les Employés
Taux de charges sociales patronales de 57 % pour les Cadres et de 50 % pour les Employés

b // Avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 11 645 k€ au 31 décembre 2020 détaillé comme suit :

Cautions AMDM vers LCDM : **115**Engagement soutien actionnaires SOCRAM : **1 122**Nantissement titres financiers BNP : **10 408**

c // Etat détaillé des valeurs reçues en nantissement des réassureurs au 31 décembre 2020

REASSUREURS	Désignation des valeurs	Nombre	Affect.	Code	Valeur de réalisation
Amil	HSBC MONETAIRE FCP	740	F	FR0007486634	2261
Arch	BUNDESREPUB 1,75 % 14-150224	40 529	D	DE0001102333	44
Arch	Allemagne 1,5%-150223	21 000	D	DE0001102309	22
Arch	GERMANY 1,5 % 14-150424	104 445	D	DE0001102358	114
Arch	PAYS BAS 2% 14-150724	41 600	N	NL0010733424	42
Arch	COMGEST GROWTH EUROPE EUR IACC	88 811	I	IE00B5WN3467	2327
Arch	GERMANY 0 % - 19-150829	576 574	D	DE0001102473	608
Arch	GERMANY 0,5 % - 17-150827	298 957	D	DE0001102424	324
Arch	GERMANY 1 % - 15-150825	976 399	D	DE0001102382	1234
Arch	GERMANY 0,5 % - 16-150226	2 081 115	D	DE0001102390	2225
Arch	GERMANY 0,5 % - 16-150826	671 471	D	DE0001102408	700
Arch	GERMANY 0,25% 17-150227	184 063	D	DE0001102416	196
Arch	PAYS BAS 2%-14-150724	21 782	N	NL0010733424	22
Arch	NETHERLAND GOVT 0,25% 15-15075	34 329	N	NL0011220108	34
Axis	PIMCO FDS GBL INVEST Irlande	356 844	I	IE00B0V9T086	5388
Caisse centrale	CCR CREDIT EUR C/D	30 557	F	FR0010757773	4282
Cancopius	HSBC EU.SH.T.BD IC (EUR) FCP3DEC	3	F	FR0010495044	76
Chubb	UBS(i)-FLEX COURT TERME EUR	422	F	FR0010762302	490
Everest	HSBC FRENCH GOV. BONDS	810	F	FR0000096166	201
Général	GR NEAM FUND A	950	I	IE00B6579078	95
Hannover	FRACOM FCP	16 219	F	FR0007448668	424
Helvetia	HSBC FRENCH GOV. BONDS	6 400	F	FR0000096166	2081
Mapfre	MAPFRE AM EUR BONDS FD I CAP	51 291	L	LU1509931215	7652
Muenchener	MEAG MUNICH RE PLACEMENT	897	D	DE000A0HMM15	1149
Mutuelle	EUROCLEAR France	220	F	FR0013532082	220
Odyssey	Espagne 0,75% 16-300721	1 919 000	E	ES0000012888	1941
Odyssey	Espagne 5,85% 11-30122	1 111 000	E	ES00000123K0	1249
Odyssey	Espagne 0,40 % 17-300422	845 000	E	ES00000128O1	859
Odyssey	Espèces		F	FRA.BT BNT PRE-CPTIE 20062018	409
Partner	DEXIA CLF 0,625% 17-030224	10	X	XS1559352437	520
Partner	KRED WIEDERLAFBALU 0,125 %18-23	150	D	DE000A2LQSJ0	153
QBE	BANK OF QUEENSLAND 0,5%17-0722	5 564 000	X	XS1640827843	5645
QBE	LLOYDS BANK 1,375 %15-080922	2 817	X	XS1280783883	2913
QBE	E TOYOTA MOTOR FI 0,625%18-0923	700	X	XS1884740041	719
QBE	E NORDEA BANK TV17 - 270921	147	X	XS1688534029	148
QBE	DNB BK ASA 0,25% 19-090424	800 000	X	XS1979262448	814
QBE	ANZ NEW ZEALAND 0,625%16-0621	801 000	X	XS1422919694	808
QBE	SWEDBANK 0,25% 17-071122	787	X	XS1711930303	794
QBE	E CWTH BK AUSTRALIA 0,5%17-0722	203 000	X	XS1584335363	206
QBE	CITIGROUP 0,5%19-290122	921 000	X	XS1939355753	934
QBE	IBM 0,875%19-310125	375 000	X	XS1944456109	395
QBE	E EBRD 0%19-171024 (CE)	3 180	X	XS2066639622	3245
R + V	OAT 1,50% 25052031	1 700 000	F	FR0012993103	2053
R + V	OAT 3% 12-250422	5 210 000	F	FR0011196856	5674
R + V	OAT 1,75% 14-25112024	5 059 000	F	FR0011962398	5570
R + V	OAT 0,75% 20-25052052	5 200 000	F	FR0013480613	5829
SCOR	SCOR EURO HIGH YIELD C EUR	70	F	FR0010853656	136
SCOR	SCOR EURO CORPORATE INV GRADE	16	F	FR0010853887	22
SCOR	SCOR EURO OPPORTUNISTIC CREDIT	1 441	F	FR0010853631	1562
SCOR	SCOR EURO CORPORATE INV GRADE	663	F	FR0010853887	909
SCOR	SCOR EURO RATES	1 332	F	FR0011817048	1412
SCOR	HSBC FRENCH GOV. BONDS	154	F	FR0000096166	38
Signal	PARV.BD.EURO.MED.TRM I.CAP	23 450	L	LU0102020360	4566
Sirius	JP MORGAN CHASE 1,375% 14-0921	151 000	X	XS1110449458	154
Sompo	HSBC EU. SH. T. BD IC (EUR) FCP3DEC	17	F	FR0010495044	219
SwissRE	SWISS RE (LUX) I GL BDS EURO A	6 481	L	LU0363175895	8346
SwissRE	SWISS RE FDS(LUX)I FIX.EUR A	177	L	LU0324447506	229
Transatlantic	HSBC EURO GVT BD FD D FCP 3DEC	155	F	FR0000971301	313
Transatlantic	HSBC FRENCH GOV. BONDS D.SI I	127	F	FR0000096166	31
XL	ISHARES MARKET IBOXX EURO CORP	7 150	I	IE0032523478	965
TOTAL DES VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT					91 987
Valeur à recevoir en Nantissement					5 806
Plafonnement des valeurs reçues à concurrence de leur participation dans les provisions pour sinistres à payer de la clôture					-1 806
TOTAL DES VALEURS A RECEVOIR EN NANTISSEMENT					95 987

NOTES SUR LES POSTES

DU COMPTE DE RÉSULTAT

1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS PROVENANT DES ENTREPRISES LIÉES ET LES AUTRES PROVENANCES

	Revenus et frais financiers sur placts dans entrep.liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	185		185
Revenus des placements immobiliers		1 128	1 128
Revenus des autres placements		5 137	5 137
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	185	6 265	6 450
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios)		450	450
Autres charges des placements (moins values, DAP, charges internes)	101	609	709
Total charges des placements	101	1 059	1 159



2 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES PAR CATEGORIES

	Affaires directes France					Assistance Protection Juridique	TOTAL GENERAL
	Dommages corporels conducteurs	Auto RC et Dommages	Dommage aux biens	Cat. Nat.	Acceptation		
COTISATIONS ACQUISES ET ACCEPTATION	15 418 115	90 464 657	0	976 703	0	20 038 377	126 897 851
Cotisations brutes	15 630 354	92 139 605	0	997 177	0	20 403 170	129 170 306
Variat° des annul° primes et charges de ristournes							0
Variat° des cotisat° non acquises	-212 239	-1 674 948	0	-20 474	0	-364 793	-2 272 454
CHARGES DE PRESTATION ET ACCEPTATION	4 029 024	67 837 084	20 231	-76 838	-3 252	12 856 518	84 662 766
Prestations et frais payés bruts	3 564 385	48 391 482	1 024	103 122	-1 062	13 065 686	65 124 637
Charges des provisions pour prestat° div.	464 638	19 445 602	19 207	-179 960	-2 190	-209 168	19 538 130
SOLDE DE SOUSCRIPTION	11 389 091	22 627 572	-20 231	1 053 541	3 252	7 181 860	42 235 085
Frais d'acquisition	2 125 579	12 530 938	0	135 611	0	2 775 326	17 567 454
Autres charges de gestion nettes	2 484 561	14 647 252	0	158 514	0	3 244 042	20 534 371
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	4 610 140	27 178 191	0	294 126	0	6 019 368	38 101 825
Produits des placements alloués	178 102	3 158 042	808	3 747	0	514 302	3 855 000
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE FINANCIER	178 102	3 158 042	808	3 747	0	514 302	3 855 000
Part des réass. dans les cotisat° acquises	421 880	11 158 973	0	26 726	0	2 045 292	13 652 871
Part des réass. dans les charges payées	0	-227 564	0	0	0	0	-227 564
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0	-7 984 958	0	-861	0	0	-7 985 818
Part des réass. dans part.aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE DE REASSURANCE	-421 880	-2 946 452	0	-25 865	0	-2 045 292	-5 439 489
RESULTAT TECHNIQUE	6 535 173	-4 339 029	-19 423	737 297	3 252	-368 499	2 548 771

3 COTISATIONS PAR TERRITOIRE- ENTREES ET SORTIES DE PORTEFEUILLE

Les cotisations brutes émises au titre de l'exercice 2020 se ventilent par territoire comme suit (en k€) :

Affaires directes France : 129 170 : **129 170**

Affaires directes C.E.E., hors France :

Affaires directes hors C.E.E :

	Moto	Cyclo	Auto	MRH	Total
Entrées	70 537	9 592	6 379		86 508
Sorties	-52 794	-7 890	-5 004		(65 688)
TOTAL	17 743	1 702	1 375		20 820

4 CHARGES PAR NATURE

Les frais généraux, avant affectation en comptabilité analytique et répartition par destination se décomposent comme suit (en k€)

Frais généraux	Montant		Variation N / N-1
	N	N-1	
Fournitures	517	530	-13
Sous-traitance	5 098	4 004	1 094
Locations	2 687	2 966	-279
Entretien et maintenance	1 585	1 449	136
Assurances et divers	110	66	44
Action prévention sécurité	255	309	-54
Honoraires et intérim	867	1 098	-231
Marketing, communication	921	1 386	-465
Frais de déplacement - missions et réceptions	433	1 164	-731
Autres frais de gestion	2 019	2 349	-330
Impôts et taxes	3 593	3 513	80
Charges de personnel	25 447	25 340	107
Dotation aux amortissements et provisions	2 786	2 405	381
Sous-total frais généraux hors com.	46 318	46 579	(261)
Commissions partenariats	4 193	3 714	479
TOTAL	50 511	50 293	218

5 HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes sont comptabilisés en charges sur l'exercice 2020 pour un montant de 73 K€.

6 VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

CHARGES DE PERSONNEL :	31/12/2020	31/12/2019
SALAIRES	17 385	17 329
PENSIONS DE RETRAITE		
CHARGES SOCIALES	7 272	7 249
COMMISSIONS VERSEES AU PERSONNEL COMMERCIAL		
AUTRES	790	759
TOTAL	25 447	25 337

7 COMMISSIONS

L'Assurance Mutuelle des Motards a versé, au titre de l'exercice 2020, 4 094 k€ de commissions à sa filiale LCDM.

8 DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	Produits	Charges
Régularisations sociétaires	112	
Régularisations sinistres	41	
Provision pour risques		1 972
Contribution exceptionnelle fond Covid		276
Mise au rebut Oxygène		260
Reprise / dotation aux amortissements dérogatoires	113	
Valeur nette comptable des immob.mises au rebut		10
Régularisations diverses	190	
Total	456	2 518

AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL ET LES DIRIGEANTS**Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice**

Catégories professionnelles	Nombre N	Nombre N-1	Nombre Variation
Employés: - hommes	99	104	-5
- femmes	191	171	20
Cadres: - hommes	73	72	1
- femmes	100	101	-1
Total	463	448	15

Rémunérations des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



LIBERTÉ ASSURÉE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des Assurances

270 impasse Adam Smith
CS 10100 - 34479 Pérols cedex

www.mutuelledesmotards.fr

